



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2741
12 février 2021
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE **OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Le journal
d'Arlette Laguiller

Plus menaçant que le Covid !

Le profit tueur d'emplois



Pandémie

**Communication
à haute dose**

Page 3

Logement

**Cherté, pénurie,
expulsions...**

Page 5

Algérie

**La crise sociale
s'approfondit**

Page 8

LEUR SOCIÉTÉ

LuxLeaks: les secrets bien gardés de la bourgeoisie 4
 Total: suppression des emplois, pas des dividendes 4
 Office Dépôt: pillage légal 4
 Logement: une crise permanente, qui s'aggrave 5
 Non aux expulsions! 5
 Livret A: pour le logement ou pour la finance? 5
 Éducation: les mensonges des dotations scolaires 6
 Lycée Dorian - Paris 6^e: postes supprimés, élèves sacrifiés 6
 Le Pré Saint-Gervais: non aux fermetures de classes 6
 Nos lecteurs écrivent: à Chartres, le Covid à l'école 6
 Évacuation des migrants: journalistes s'abstenir 7
 Affaire Adama: la justice à reculons 7
 Plan cancer: loin du compte 7
 Viol: un combat pour obtenir justice 7
 Pesticides: le poison capitaliste 11
 Climat: un jugement sans conséquences 11
 Droits TV du foot: au fond des filets de Bolloré 11
 Pôle emploi: des annonces creuses sur la sécurité 11
 Suez - Veolia: comment transformer l'eau en or 16
 Les méfaits de deux prédateurs 16
 Flunch: pour les profits de Mulliez 16

DANS LE MONDE

Algérie: la crise sociale s'approfondit 8
 Marche contre les inégalités sociales à Laghouat 8
 Mali: sous les bombes françaises 8
 Yémen: les discours de Biden ne réparent pas les dégâts 9
 Israël: Netanyahu sur la sellette 9
 Maroc: 28 morts dans un atelier clandestin 9
 Italie: un gouvernement de "salut national" des industriels et des banquiers 10
 Frontex: le scandale et l'hypocrisie 10
 Chômage: une hausse planétaire 10

DANS LES ENTREPRISES

SNCF - Lyon 12
 RER B 12
 TGV Paris Sud-Est 12
 RATP 12
 Sanofi 13
 Hôpital de Valenciennes 13
 Livreurs de Lyon 13
 Télétravail 13
 Groupe Fontaine-Pajot 14
 Dufour Yachts - Périgny 14
 Aides à domicile en Vendée 14
 Walor - Vouziers 15
 Gifi - Poitiers 15

La concurrence capitaliste: un virus plus menaçant que le Covid!

Le capitalisme, la concurrence, la propriété privée ont l'art de gâcher les plus belles découvertes, et c'est encore ce qui se passe aujourd'hui avec la vaccination.

Les scientifiques ont fait leur travail. En trouvant des vaccins efficaces, en dix mois, ils ont réalisé un exploit que beaucoup estimaient impossible. L'enjeu est maintenant de fabriquer vite et en masse, pour sauver des vies et pour ne pas être rattrapé par des variants qui échapperaient aux vaccins.

Cela nécessiterait une mobilisation générale des industriels de la pharmacie, un partage de leurs connaissances, une mise en commun de leurs chaînes de fabrication et de leurs efforts pour en installer de nouvelles. Cela exigerait de mobiliser ouvriers, techniciens et ingénieurs, dont certains sont aujourd'hui condamnés au chômage.

Au lieu de cela, les laboratoires se mènent une concurrence féroce et protègent jalousement leurs brevets. S'ils acceptent de sous-traiter une phase de leur production, c'est toujours en gardant le contrôle de leurs secrets de fabrication, parce qu'il n'est pas question, pour eux, de tuer la poule aux œufs d'or. Et tant pis si l'on perd un temps précieux!

D'immense espoir, la vaccination est devenue l'objet de toutes les tensions et de toutes les bassesses: labs qui encaissent l'argent mais ne fournissent pas; mesquineries, comme celle de Pfizer qui fait payer la sixième dose trouvée au fond des flacons; surenchères autour des commandes, qui les rendent inaccessibles aux pays pauvres. Du côté des États, c'est le déchaînement des égoïsmes nationaux, les chamailleries pour être servi en priorité et les stupides trompettes nationalistes.

L'organisation capitaliste de la société, avec la concurrence et la recherche du profit, est vantée pour son efficacité et sa capacité d'innovation. En fait, elle freine, dénature et gâche les immenses possibilités de la société. Avec le nucléaire et la bombe atomique, on a vu qu'elle est capable de retourner de formidables progrès contre l'humanité elle-même.

Une illustration du gâchis capitaliste est la condamnation au chômage de millions de femmes et d'hommes. Ce sont des bonnes volontés, des dévouements, des compétences que la société capitaliste gaspille pour des raisons de rentabilité, de concurrence et par rapacité.

Les défenseurs invétérés du capitalisme

expliquent que l'appât du gain et la concurrence ont accéléré les découvertes de vaccins. Ils confondent tout. Les profits promis par la vaccination anti-Covid ont donné à la recherche l'allure d'une ruée vers l'or, mais ce n'est pas ce qui a motivé les chercheurs à travailler nuit et jour.

Si les épidémiologistes, les biologistes ou les généticiens passent leur vie à étudier, sans garantie que leurs travaux aboutiront un jour, ce n'est certainement pas pour s'enrichir personnellement, et encore moins pour grossir les fortunes d'une poignée de parasites. Et, pour eux, la concurrence et le secret ne sont pas des avantages: ils freinent l'avancée des connaissances et entravent la réflexion collective.

Les dirigeants de la société, ses politiciens et ses intellectuels ne sont pas aveugles. Ils sont forcés de reconnaître qu'une telle pandémie impose d'unir toutes les forces disponibles à l'échelle mondiale. C'est pourquoi même les plus respectueux des intérêts de la bourgeoisie expriment la nécessité de faire tomber les brevets dans le domaine public, ou de réquisitionner certaines chaînes de fabrication.

Poussé par l'urgence de la situation, Macron lui-même avait promis de «sortir les vaccins des lois du marché». Il n'en est pas capable.

Ni lui, ni aucun gouvernement futur, car les politiciens qui sont candidats pour gérer le système sont trop liés et soumis aux intérêts du grand capital pour être capables de lui imposer quoi que ce soit.

Pour faire du vaccin un bien commun, il faudrait démolir le monopole des trusts pharmaceutiques. Il faudrait réquisitionner ces sociétés, mettre leurs moyens de recherche et de production en commun et les faire fonctionner avec l'objectif de répondre aux besoins

de toute la population.

Appeler à la réquisition, la collectivisation et la planification sera une déclaration de guerre contre les capitalistes, car ils ne sont pas prêts à abandonner ne serait-ce que la moitié de leurs profits ou de leur pouvoir. Partout où il y a des actionnaires, ils en veulent pour leur argent, a fortiori quand ils ont misé sur le bon cheval.

Seuls les travailleurs, les exploités, qui n'ont que leurs chaînes à perdre, ont intérêt au fonctionnement collectif de la société. C'est utopique? La pandémie montre que c'est, pour des millions de femmes et d'hommes, une question de vie ou de mort.



Mesures sanitaires : contre le virus, communication à haute dose

Jeudi 4 février, lors de la conférence de presse maintenant hebdomadaire consacrée à l'épidémie de Covid-19, le Premier ministre, Castex, a déclaré qu'il n'avait rien à annoncer. Parler pour ne rien dire est tout un art qu'il maîtrise parfaitement.

La ligne du gouvernement pourrait se résumer ainsi: si la situation sanitaire s'aggrave, c'est que la population n'a pas assez respecté les gestes barrières, et c'est elle qui sera responsable d'un éventuel reconfinement. La posture est d'autant plus choquante que, en dehors de la mesure de couvre-feu à 18 heures qui conduit à s'entasser dans les transports en commun des grandes agglomérations, à allonger les files d'attente dans les

magasins et à grossir les embouteillages quand l'heure fatidique arrive, le gouvernement ne fait pas grand-chose pour lutter vraiment contre la pandémie. En particulier, il n'a mobilisé aucun moyen supplémentaire en faveur du système de santé.

L'irresponsabilité gouvernementale est illustrée par l'augmentation des clusters en hôpitaux: Compiègne, Dieppe, Le Havre, Niort, Quimper, Menton, Créteil, Rennes, Pau... À

l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), 71 foyers épidémiques étaient recensés début février. Les hôpitaux comme les Ehpad sont des terrains très favorables à la propagation de la maladie, parmi le personnel et les patients. C'est aujourd'hui une évidence. Mais, depuis la première vague, le gouvernement n'a rien fait qui permette une meilleure défense face au virus là où il est censé être combattu en première ligne.

Ces derniers jours, le gouvernement insiste davantage pour que les entreprises développent le télétravail « sans délai » dans tous les métiers qui le permettraient. La ministre du



ARCHIVES L'UNION

Travail, Elisabeth Borne, a annoncé un renforcement des contrôles. Mais le gouvernement n'a ni les moyens ni la volonté d'imposer au patronat quoi que ce soit qui viendrait gripper la machine à profits. D'ailleurs, il n'évoque jamais les conditions de travail dans les usines de production, sur les chantiers dont il faut maintenir l'activité « coûte que coûte ». Le seul au gouvernement à avoir un bilan

tangible à présenter est le ministre de l'Intérieur, Darmanin, qui, avec son air d'éternel satisfait, égrène le nombre de contrôles après couvre-feu et celui, croissant, des verbalisations pour sa violation.

Du bla-bla, des conventions, c'est souvent à cela que se résume la politique sanitaire du gouvernement depuis le début de l'épidémie.

Boris Savin

Aide aux précaires : rien d'urgent pour le gouvernement

Jeudi 26 novembre, Jean Castex avait annoncé une aide d'urgence pour les travailleurs précaires, intermittents du spectacle, saisonniers, qui enchaînent habituellement les contrats courts et les périodes de chômage, et ont été trop souvent privés de travail cette année.

Il s'agit d'une aide exceptionnelle, versée pour la période allant de novembre 2020 à février 2021, destinée à garantir un revenu de 900 euros à ceux qui ont travaillé 60 % du temps en 2019. Le gouvernement ne s'est pas pressé de tenir sa promesse. L'aide devait être versée le 15 janvier, mais ne l'a finalement été que le 5 février, plus de

deux mois après l'annonce, et seulement pour certains. 130 000 salariés sur les 450 000 concernés n'ont toujours rien reçu. Ils devront fournir des documents à Pôle emploi avant de toucher quelque chose, alors que le versement devait être automatique.

Le gouvernement rejette la responsabilité sur Pôle emploi, qui aurait eu des

problèmes informatiques pour repérer les dossiers des personnes concernées. Mais il n'a publié le décret précisant les modalités d'application que le 30 décembre. Il ne restait que quinze jours aux employés de Pôle emploi pour faire le travail, sans personnel supplémentaire évidemment.

Pour aider Renault ou Air France, le gouvernement a trouvé des milliards, dès le mois d'avril, versés rubis sur l'ongle sans aucune condition. Quand il s'agit des actionnaires, les aides sont toujours conséquentes et vraiment urgentes.

Hélène Comte



“Séparatisme” : une loi au nom de quelles valeurs ?

Le débat parlementaire autour de la loi « confortant les principes républicains » se poursuit. D'un côté, le gouvernement péroré sur la prétendue nécessité de cette loi pour lutter contre l'incitation au terrorisme; de l'autre, les députés de toutes les nuances de la droite y vont de leur surenchère dans ce qui est en fait une campagne dirigée contre les musulmans.

La plupart des 70 articles de la loi, aussi emphatiques que creux, affirment et réaffirment la nécessité de respecter les « valeurs républicaines ». Au passage, certains articles mettent d'ailleurs dans le même sac tous ceux qui critiquent la dite république. Si, officiellement, il s'agit de cibler les islamistes radicaux incitant à la haine, voire au terrorisme, la loi aura comme conséquence concrète d'accroître la méfiance envers l'ensemble de la population musulmane, suspectée de les soutenir.

Certains députés ont saisi l'occasion pour exiger l'interdiction du voile dans les lieux publics, à l'université, etc. D'autres débattent longuement sur le fait d'imposer aux associations des déclarations formelles de respect de l'égalité des sexes. La droite catholique a même réagi contre le projet, y voyant une attaque contre ses propres associations et écoles, on ne peut plus imbibées de préjugés religieux.

Les députés de la France insoumise ont voté pour le rejet complet de cette loi, puis ils ont refusé de voter

certaines articles, dénonçant à juste titre la stigmatisation d'une partie de la population.

Cette loi démagogique proposée par le gouvernement pour ne pas se laisser distancer dans la démagogie antimusulmans, voire raciste, prétend ancrer l'idée que le respect des « valeurs républicaines », des lois de la République, serait une protection contre le développement des intégrismes en tout genre. Et pourtant c'est au nom de cette République qu'ont été commis des massacres de populations, bien des conquêtes coloniales, des guerres comme celle d'Algérie et, aujourd'hui encore, les interventions militaires pour la défense des chasses gardées de l'impérialisme français.

Les frustrations, les

révoltes, les haines que cela suscite, fournissent le terreau sur lequel prospère l'islamisme radical et réactionnaire, y compris dans sa version djihadiste ou terroriste.

Cette loi, même rebaptisée loi confortant les principes républicains, ne fera qu'exacerber un peu plus

ces divisions et ces haines. Ce n'est pas au nom de valeurs bien frelatées que l'on peut combattre les idées réactionnaires, dont l'islamisme intégriste n'est qu'une version, mais au nom de la lutte contre l'impérialisme et la barbarie qu'il engendre.

Marion Ajar

Cercle Léon Trotsky

Les débuts du Parti communiste : du combat pour créer un parti révolutionnaire au stalinisme

Du fait des mesures sanitaires, le Cercle Léon Trotsky prévu le 22 janvier à la Mutualité n'a pas pu se tenir. La vidéo de l'exposé peut d'ores et déjà être vue sur le site de Lutte ouvrière.

La brochure contenant le texte intégral sera publiée dans les prochains jours.

LuxLeaks: les secrets bien gardés de la bourgeoisie

Mardi 2 février, le journaliste Édouard Perrin passait devant la cour d'appel de Metz. Ce énième rebondissement judiciaire fait suite à son reportage, diffusé par Cash Investigation en mai 2012, qui révélait une partie des accords secrets existant entre les multinationales et le fisc luxembourgeois.

Édouard Perrin a en effet fait appel de la décision qui l'a condamné à 3000 euros d'amende en 2018. Dans le sillage des révélations sur l'évasion fiscale, le journaliste avait à l'époque assigné en référé au tribunal la société d'audit luxembourgeoise PriceWaterHouseCoopers (PwC). Celle-ci – et les montages fiscaux secrets qu'elle concoctait pour de grandes entreprises – était au centre de son enquête et Édouard Perrin

contestait l'ordonnance qui avait permis à PwC d'identifier ses sources au sein de l'entreprise.

Car, si le journaliste a pu révéler ces pratiques, c'est grâce aux informations de deux employés de PwC, Antoine Deltour d'abord, puis Raphaël Halet. Deux ans après l'émission de Cash Investigation, les quotidiens de plusieurs pays avaient publié la totalité des accords secrets en question, montrant ainsi qu'il s'agissait

d'une pratique courante, voire systématique, des plus grandes entreprises mondiales, tous secteurs confondus.

Pour avoir dénoncé les agissements de ces hors-la-loi et pour « pouvoir me regarder dans une glace sans me dire que si on attend des heures dans les urgences des hôpitaux faute de budget pour embaucher, c'est indirectement à cause de mon travail », comme le disait Raphaël Halet, les deux salariés de PwC et le journaliste Édouard Perrin se sont retrouvés une première fois devant les tribunaux luxembourgeois au printemps 2016, accusés, entre autres choses, de vol et de violation



Édouard Perrin le premier jour de son procès.

du secret des affaires.

Si Antoine Deltour a fini par obtenir de la justice luxembourgeoise le statut de lanceur d'alerte, qui lui permet d'échapper aux chefs d'accusation les plus lourds, ce statut a été refusé à Raphaël Halet, au prétexte surréaliste que ses révélations ne fournissaient pas « d'informations jusqu'alors inconnues ». Il est donc toujours sous le coup d'une condamnation avec sursis par les tribunaux luxembourgeois.

Les révélations de la presse en 2014, puis celles des Panama Papers en 2016, avaient entraîné moult déclarations indignées et promesses de mesures contre les paradis fiscaux. L'Union européenne avait même publié une liste « noire » des paradis fiscaux en décembre 2018... sur laquelle ne figurait aucun pays européen, pas même le

Luxembourg. Selon OpenLux, la nouvelle enquête d'un consortium mondial de journalistes, « près de la moitié des entreprises commerciales enregistrées dans le pays sont de pures holdings financières, des sociétés offshore totalisant pas moins de 6500 milliards d'euros d'actifs ».

C'est en toute connaissance de cause que les gouvernements garantissent aux grandes entreprises et à leurs actionnaires, non seulement des lois qui les protègent, mais même l'impunité lorsqu'ils les piétinent. Le secret des affaires et le secret commercial leur permettent de couvrir d'une voile opaque toutes les combines, légales ou non, en garantissant même de clouer le bec aux travailleurs qui veulent dénoncer les agissements de leur patron et à ceux qui veulent les y aider.

Nadia Cantale

Total: suppression des emplois, pas des dividendes

Mieux vaut être actionnaire qu'employé, chez Total comme ailleurs... Les dividendes 2020 seront versés, inchangés, malgré la perte de 7,2 milliards de dollars (environ 6 milliards d'euros) enregistrée sur l'année.

Les employés, eux, manifestaient à nouveau, le 9 février, contre la menace de suppression de 700 emplois, occasionnée par la reconversion de la raffinerie de Grandpuits, en Seine-et-Marne.

Tout s'exprime en dollars dans le monde de l'or noir. C'est donc en dollars que, devant des traders à l'affût, le PDG de Total a justifié la perte de 2020. Spectaculaire, comparée au bénéfice de l'année précédente, 11,2 milliards de dollars, elle s'expliquerait en premier lieu par le poids de la crise du Covid sur le cours du brut, tombé à 20 dollars le baril il y a moins d'un

an, contre 55 à nouveau début février. Ensuite, Total a choisi de déprécier pour quelque 10 milliards de dollars d'actifs, en l'occurrence ses gisements de sables bitumineux du Canada, peu rentables désormais en raison de la baisse du prix du brut.

La Major française va donc pouvoir payer encore moins d'impôts, annonçant un résultat annuel en baisse des deux tiers, mais tout de même d'un montant de 4,1 milliards de dollars (3,35 milliards d'euros). La Bourse ne s'y est pas trompée: elle a immédiatement placé Total, ce jour-là, en tête du CAC40. Pouyanné promet même d'investir

12 milliards de dollars, sous couvert de verdissement de la production, dans l'éolien en mer au large des côtes britanniques de l'East Anglia et dans le solaire en Inde. Son idée est d'ailleurs de dépoussiérer le nom du groupe, qui devrait devenir TotalEnergies, au pluriel, pour insister sur l'existence d'une composante renouvelable dans sa nouvelle stratégie.

Cette stratégie reste en fait immuable en matière de « gestion des coûts », comme disent les capitalistes, et notamment en termes de suppressions d'emplois. C'est justement ce que refusent, depuis début janvier, les travailleurs de la raffinerie de Grandpuits.

Viviane Lafont



Nathalie Arthaud aux côtés des travailleurs de Grandpuits à La Défense, le 9 février.

Office Dépôt: pillage légal

Le 5 février, la société Office Dépôt France, spécialisée dans les fournitures de bureau, a été placée en redressement judiciaire.

La direction a fait valoir l'impact de la pandémie et la perte de 20 % du chiffre d'affaires en 2020 pour expliquer sa situation critique.

En réalité, cela fait plusieurs années que la situation s'est dégradée. En 2017, la division Europe de cette société américaine, dont Office Dépôt France, a été rachetée par le fonds d'investissement allemand Aurelius. Deux ans plus tard, se plaignant d'un marché ultra-compétitif, la direction mettait en avant un plan de restructuration pour renflouer les caisses, dont la mise en œuvre aurait été interrompue par la pandémie.

Les syndicats de l'entreprise ont dénoncé dès 2019 une escroquerie de ce fonds d'investissement qualifié de vautour. Via des sociétés écrans, il aurait aspiré au minimum 98 millions d'euros de sa filiale française, asséchant ainsi sa

trésorerie. Dans le même temps, les dividendes des actionnaires auraient bondi de 85 %. Une plainte pour abus de bien social a été déposée à l'époque par le comité central d'entreprise d'Office Dépôt France.

Aurelius n'en est pas à son coup d'essai dans différents pays: rien qu'en France, entre 2007 et 2019, trois autres entreprises qu'il a rachetées ont déposé le bilan, dont deux en moins de deux ans. Pour l'une d'elles, la société de vente par correspondance Quelle, qui comptait 500 salariés, le fonds a été condamné pour abus de bien sociaux.

Aujourd'hui, les 1750 salariés des 60 magasins et des trois entrepôts craignent une vente à la découpe ou la fermeture de plusieurs boutiques et le plan de licenciements qui va avec. Les actionnaires, eux, ont déjà mis leur magot à l'abri.

Sylvie Maréchal

Logement: une crise permanente, qui s'aggrave

Le rapport annuel de la fondation Abbé-Pierre publié le 2 février atteste que, derrière le paravent de la crise sanitaire, la crise du logement, qui est loin d'être une nouveauté, connaît un coup d'accélérateur.

« Qu'avons-nous appris de la crise sanitaire? », s'interrogent les auteurs du rapport. « Rien que nous ne sachions déjà, [...] tant nos précédents rapports sur l'état du mal-logement ont souligné l'isolement des personnes sans domicile, les effets délétères du surpeuplement, le cercle vicieux entre problèmes de santé et de logement. » L'épidémie et sa gestion mettent au grand jour « le caractère violent, injuste ou fragile » de la situation vécue par une partie croissante de la population victime de la crise économique. Quant au confinement, « il a souligné jusqu'à l'absurde que pour rester chez soi, il faut un chez-soi ».

Aujourd'hui, quelque 300 000 hommes, femmes et enfants sont sans domicile personnel, un nombre multiplié par deux depuis 2012

et par trois depuis 2001. Quand les mesures de chômage partiel et de trêve des expulsions locatives prendront fin, il faut s'attendre à une montée fulgurante de la pauvreté, avec une nouvelle cohorte de sans-logis. Déjà, alors que les associations caritatives déploient des efforts pour répondre aux nouvelles situations de détresse sociale, certains bénévoles ont connu des situations d'épuisement proches de celle des travailleurs de la santé. La fondation Abbé-Pierre, spécialisée jusque-là dans l'aide aux sans-logis et aux personnes logées dans des conditions calamiteuses, a été amenée à intervenir dans d'autres domaines, comme la distribution des repas.

Dans ce domaine du logement, une partie



Dans les vieux quartiers de Marseille.

importante de la classe ouvrière connaît maintenant des conditions d'existence des plus fragiles. Il en va ainsi des ouvriers mis à la porte de leur travail alors qu'ils ont pris de l'âge, comme des jeunes privés de ressources, contraints de rester ou de retourner chez leurs parents dans bien des cas, quand ce n'est pas restant sans domicile, pour les

autres. Ils sont désormais rejoints par des autoentrepreneurs, des artisans et des salariés qui n'avaient jamais connu ni même imaginé devoir s'adresser à des organismes sociaux destinés aux pauvres.

Comme l'écrivait déjà en 1872 Engels, fondateur au côté de Marx du socialisme scientifique: « Aussi longtemps que subsistera le mode

de production capitaliste, ce sera folie de vouloir résoudre isolément la question du logement ou toute autre question sociale concernant le sort de l'ouvrier. La solution réside dans l'abolition de ce mode de production, dans l'appropriation par la classe ouvrière elle-même de tous les moyens de production et d'existence. »

Jean Sanday

Non aux expulsions!

Le gouvernement a annoncé la prolongation jusqu'au 1^{er} juin de la trêve hivernale, pendant laquelle les expulsions pour loyers impayés ne peuvent avoir lieu.

Elle se termine habituellement le 1^{er} avril, mais avait déjà été prolongée de trois mois l'an dernier.

Ce sursis est bienvenu pour les familles menacées, mais ce n'est qu'un bref répit. Ce n'est pas en deux mois que des dettes qui datent parfois de plusieurs années peuvent être apurées.

Chaque année, 16 000 expulsions sont effectuées par la police, sans compter tous les locataires, bien plus nombreux, qui se résignent à partir avant d'être chassés de chez eux, harcelés par les menaces du propriétaire

et les courriers d'huissier. Cette année, selon la fondation Abbé-Pierre, viendraient s'y ajouter 12 000 expulsions non effectuées en raison du report de la trêve hivernale en 2020. Le gouvernement préfère pour l'instant éviter les images dérangeantes de familles pauvres jetées à la rue, mais ce n'est que partie remise.

À ces jugements d'expulsion en attente d'être exécutés s'ajoutent tous ceux à venir. Les impayés de loyer se multiplient, en particulier dans le parc privé où doivent se loger les familles

n'ayant pas accès aux HLM. Avec des salaires incomplets, voire pas de salaire du tout pour ceux qui vivaient

de petits contrats ou travaillaient comme autoentrepreneurs, bien des travailleuses et des travailleurs se

retrouvent aujourd'hui aculés. Après s'être restreints sur l'alimentation et les vêtements, ils en viennent à ne plus payer leur loyer, accumulant des impayés qui aboutiront finalement à les priver de leur logement.

Avoir un toit devrait être un droit pour tous. Mais cette exigence élémentaire est perpétuellement bafouée dans la société capitaliste, où le logement est avant tout une source de profit pour quelques-uns. Contre une logique inhumaine qui jette chaque année des milliers de familles à la rue, il ne suffit pas de retarder la date des expulsions, il faut les interdire purement et simplement.

Daniel Mescla



Livret A: pour le logement ou pour la finance?

En 2020, l'argent déposé sur les livrets A, censé financer le logement « social », a été exceptionnellement abondant. Pourtant, la programmation de logements HLM a baissé, accentuant encore la chute des deux années précédentes.

On peut lire parfois que l'épargne placée sur les livrets A est réunie par la Caisse des dépôts, banque contrôlée par l'État, qui s'en sert pour financer le logement social. La réalité est assez différente. La Caisse des dépôts ne centralise qu'une partie des dépôts,

car depuis 2009 toutes les banques ont le droit de collecter l'épargne des livrets A, en concurrence avec les Caisses d'épargne et La Poste. Elles conservent 40 % des sommes collectées pour prêter à leurs clients, et reçoivent plus d'un milliard d'euros par an de la

Caisse des dépôts pour cette de collecte.

Sur les 443 milliards d'euros inscrits sur les livrets A, 310 milliards sont tout de même centralisés par la Caisse des dépôts, chiffre en augmentation de 8 % en un an. Cette épargne pourrait financer plus de deux millions de logements pour un coût unitaire de 150 000 euros, mais c'est loin d'être le cas. Le nombre de logements sociaux financés a poursuivi sa baisse, passant de 124 000 en 2016 à 95 000 en 2020. « Nous

prêtons moins, alors que l'épargne augmente! », a reconnu le directeur de la Caisse des dépôts dans une interview au journal financier *Les Échos* du 20 janvier. « Sur les 310 milliards d'encours d'épargne réglementée que nous gérons, environ un tiers est placé sur les marchés », explique-t-il. On apprend ainsi que l'argent des livrets A, provenant en grande partie des milieux populaires et censé financer le logement, alimente pour une centaine de milliards les placements

financiers, avec la bénédiction de l'État.

Quant à la part disponible pour financer les logements dits sociaux, il s'agit de prêts dont les organismes HLM doivent assurer le remboursement en le répercutant sur le montant des loyers. Il existe bien des loyers plafonds, mais qui sont de plus en plus souvent dépassés, et le montant des dépassements n'est pas pris en compte dans le calcul des APL, les aides personnalisées au logement...

J. S.

Éducation : les mensonges des dotations scolaires

En mars dernier, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, s'était engagé à ce qu'il n'y ait aucune fermeture de classe en milieu rural sans l'accord des maires, vu les circonstances exceptionnelles dues à l'épidémie.

Voici pourtant deux exemples de carte scolaire où des fermetures de classes ont été annoncées.

Fin janvier, dans le Puy-de-Dôme, la présentation de la carte scolaire 2021 par

la direction académique prévoyait 41 fermetures de classes, essentiellement dans les communes rurales, déclenchant une bronca générale chez les parents, les syndicats et les

élus. L'administration a fait l'unanimité contre elle et provoqué plusieurs manifestations dans les communes visées. Une nouvelle réunion du comité départemental prévue pour le 5 février a été boycottée. La direction académique a alors un peu reculé, retirant onze classes de la liste des fermetures, mais elle maintient sa volonté d'en fermer une trentaine.

Dans le département des Côtes-d'Armor, la première carte scolaire pour la rentrée scolaire 2021 prévoyait, dans le primaire, 42 fermetures de classes et 20 ouvertures.

Une manifestation regroupant enseignants et parents d'élèves a eu lieu mercredi 3 février devant l'Inspection académique de Saint-Brieuc. Cette mobilisation l'a contrainte

à revoir un peu sa copie. Maintenant, il y aurait 24 ouvertures et autour de 32 fermetures.

Cela ne fait toujours pas le compte. Et tant que la crise sanitaire ne sera pas réglée, il est plus nécessaire que jamais de maintenir toutes les classes et toutes les écoles pour répartir les effectifs dans le maximum de locaux.

Correspondants LO

Lycée Dorian – Paris 11^e : postes supprimés, élèves sacrifiés

Mercredi 3 février, toute la section d'enseignement professionnel (SEP) ainsi qu'une bonne partie des enseignants du reste du lycée Dorian (Paris 11^e) étaient en grève pour protester contre une réorganisation des enseignements entraînant des suppressions de postes.

À la rentrée 2021, le rectorat prévoit la disparition des quatre classes de CAP en deux ans en Verrerie scientifique et en Enseignes lumineuses. À la place serait proposée une formation CAP en un an, destinée à des adultes déjà diplômés, afin d'économiser sur leurs heures d'enseignement général. Cela aboutit à supprimer les trois quarts des heures d'enseignement en CAP et à barrer l'accès

aux élèves de troisième. Le rectorat souhaite aussi entasser les élèves des formations de baccalauréat professionnel à 24 par classe dans toutes les matières générales, alors que les effectifs sont limités à 12 pour le moment. Le bilan de la saignée prévue en 2021 représente 56 heures d'enseignement, l'équivalent de trois postes.

Le 4 février, les grévistes ont défilé lors de la

manifestation interprofessionnelle dans les rues de Paris. À nouveau, lundi 8 février, aucun cours n'était assuré dans la SEP. Six membres d'une délégation devant être reçue au rectorat ont été élus. Une vingtaine d'enseignants et plusieurs élèves les ont accompagnés pour les soutenir.

À cette audience, les représentants de l'académie ont été bien en peine de se justifier. Le seul but avoué est, reprenant le jargon des fiscalistes, « d'optimiser » les moyens, de réaliser des économies en supprimant des formations jugées trop coûteuses aux yeux du rectorat. Cette frénésie



Les manifestants de Dorian devant le rectorat le 8 février.

revient à supprimer des formations, qui, chose rare, débouchent pourtant, comme en Verrerie scientifique, sur des emplois pour la quasi-totalité des élèves. « Vous voulez casser

des formations qui fonctionnent et sacrifier l'avenir des élèves », ont protesté les grévistes.

Ceux-ci sont bien décidés à continuer la mobilisation.

Correspondant LO

Le Pré-Saint-Gervais : non aux fermetures de classes



Au Pré-Saint-Gervais, le 6 février.

Samedi 6 février au Pré-Saint-Gervais, en Seine-Saint-Denis, une manifestation, sous la forme d'une chaîne humaine faisant le lien entre deux écoles où sont prévues des suppressions de classes, a rassemblé 200 à 300 personnes.

Une institutrice a rappelé que, dans le primaire, deux suppressions de classes, c'est au pire 50 élèves qui vont s'entasser dans les classes restantes.

En effet l'académie de Seine-Saint-Denis envisage pour la rentrée de septembre 2021 de fermer 187

classes dans le primaire. Par ailleurs elle prévoit d'en ouvrir 88 ailleurs et d'en dédoubler 128, surtout en maternelle. Entre ce plus et ces moins ce sont toujours des moyens largement insuffisants qui sont prévus alors que la situation des élèves est alarmante.

Au Pré-Saint-Gervais, sous prétexte que les effectifs diminueraient de quelques unités l'an prochain – ce qui reste à prouver d'ailleurs – deux classes élémentaires seraient supprimées, ainsi que deux divisions dans le collège Jean-Jacques-Rousseau.

Ce premier rassemblement est un encouragement à ne pas accepter ces mesures dictées par les instructions du gouvernement.

Correspondant LO



Nos lecteurs écrivent :

À Chartres, le Covid à l'école

La semaine dernière nous avons appris que deux élèves de CE1 de notre école, à Chartres, étaient positives au Covid-19. Dans ce cas la mise en place du protocole sanitaire revient à la directrice. Ce travail s'ajoute à celui déjà lourd des directeurs, d'autant plus dans une école en réseau d'éducation prioritaire comme la nôtre.

La cellule de l'Agence régionale de santé spécialisée dans la gestion de

la situation sanitaire liée au Covid a été informée dans la journée du jeudi 4 février des deux cas d'élèves positives. L'ARS a répondu que seuls les élèves qui avaient mangé à la même table que les élèves infectées étaient considérés comme cas contacts, car c'est le seul moment où ils retirent le masque. Cela montre le peu de connaissance de la façon dont se passent les choses sur le terrain et de la façon dont des jeunes

élèves portent le masque.

Nous avons demandé si nous pouvions prévenir les familles des élèves des classes concernées, mais on nous a demandé d'attendre la réponse écrite de l'ARS. Nous l'avons attendue le jeudi mais nous n'avons rien reçu et le lendemain tous les élèves, y compris ceux considérés comme cas contacts, étaient présents en classe. Nous n'avons pas eu plus de réponse le vendredi, malgré

nos coups de téléphone répétés.

La réponse écrite de l'ARS nous est parvenue le vendredi soir. Il a fallu alors transmettre rapidement le courrier aux familles, qui incluait une attestation justifiant l'absence éventuelle des parents auprès de leur employeur pour pouvoir assurer la garde de leur enfant. Dans ce courrier, l'ARS expliquait aussi qu'il n'est pas nécessaire de pratiquer un test PCR

avant le retour de l'enfant à l'école. Donc, si celui-ci est positif, il pourra tranquillement infecter ses camarades.

Contrairement aux déclarations du ministre Blanquer, cette situation montre une gestion déplorable de la situation sanitaire de la part des autorités, et de quelle manière le personnel sur le terrain doit pallier ces manques.

Un instituteur de Chartres

Évacuation des migrants : journalistes s'abstenir

Le Conseil d'État, dans une décision rendue le 3 février, a validé l'interdiction faite aux journalistes d'assister aux opérations de police visant à déloger les migrants.

Le juge des référés avait été saisi par deux journalistes, auxquels la police avait interdit de pénétrer dans les périmètres de sécurité délimités lors des évacuations de campements de fortune dans le Nord fin décembre, à Dunkerque et à Calais. Il estime donc qu'empêcher les journalistes d'observer et de rendre compte des faits et

gestes des policiers « ne porte pas une atteinte excessive à la liberté de la presse ». Quant au ministère de l'Intérieur, il ose prétendre qu'éloigner les journalistes vise « à assurer le respect de la dignité due aux personnes évacuées ».

Présent lors du démantèlement du camp de Grande-Synthe le 29 décembre, l'un des deux journalistes a pu

constater ce que vaut le « respect de la dignité » pour ce gouvernement. Ses photos, très partagées sur les réseaux sociaux, montrent des policiers accompagnés d'un homme cagoulé, couteau en main, lacérant des tentes au petit matin. Selon les associations d'aide aux migrants, ces expulsions sont quasi-quotidiennes. Elles dénoncent depuis des mois les méthodes mises en œuvre pour empêcher les migrants délogés de se réinstaller ailleurs :



LOUIS WITTER PICTORIUM

La lacération des tentes, photographiée par Louis Witter le 29 décembre.

déboisement, mise en place de grilles, de rochers sur un lieu de distribution de nourriture, intimidations policières... Tout est bon pour leur rendre la vie impossible. Cette décision du Conseil

d'État est un message clair envoyé aux policiers : ils peuvent désormais poursuivre leur basse besogne sans craindre d'être dérangés par des regards indiscrets.

David Mencas

Affaire Adama : la justice à reculons

La mort d'Adama Traoré en juillet 2016 à la gendarmerie de Persan, dans le Val-d'Oise, a été causée par un coup de chaleur aggravé par les manœuvres d'immobilisation et de menottage des gendarmes.



IAN LANGSDON EPA

Lors de la manifestation du 2 juin 2020 à Paris.

C'est ce qu'une nouvelle expertise médicale vient de conclure pour expliquer la mort de ce jeune homme de 24 ans, pour lequel sa famille réclame justice.

Elle a remué ciel et terre pour faire reconnaître la responsabilité des gendarmes dans ce drame, qui a tout d'une bavure. De nombreuses manifestations ont été organisées pour empêcher la justice de classer cette affaire. Ainsi, une précédente expertise médicale avait conclu qu'Adama était malade et que, donc, les gendarmes n'étaient en rien responsables de sa mort. Elle a ensuite été annulée par la

chambre de l'instruction, après que la famille a mandaté ses propres experts, arrivés à une conclusion inverse, et qu'un témoin de l'interpellation musclée a été entendu.

L'été dernier, réagissant notamment à la manifestation massive du 2 juin 2020 dénonçant les violences policières, la justice s'est résolue à relancer l'instruction, en commanditant une nouvelle expertise auprès de professeurs de médecine belges. Ce sont eux qui viennent de rendre leur rapport, qui converge avec celui des experts de la famille Traoré. Des quatre expertises

officielles qui se sont succédé, c'est la première à mettre les gendarmes en cause.

Verra-t-on un jour la mise en examen des gendarmes qui ont agressé Adama ? Passeront-ils en procès ? Seront-ils condamnés, et à quelle peine ? Le chemin judiciaire est encore long et incertain quant au résultat.

Jusqu'à présent, la justice a plutôt été complaisante envers les gendarmes, cherchant surtout à les dédouaner. La pression des mobilisations continuera certainement d'être déterminante pour faire reconnaître la vérité.

Lucien Déroit

Plan cancer : loin du compte

Jeudi 4 février, à l'occasion de la journée mondiale contre le cancer, Emmanuel Macron a présenté un plan de 1,7 milliard d'euros pour les cinq prochaines années, pour lutter contre cette maladie, première cause de mortalité dans le pays avec près de 150 000 morts par an.

Comme ses prédécesseurs, Macron s'est fait le chantre de la prévention contre le tabac et l'alcool. Il réaffirme que la lutte contre le tabagisme doit commencer dès l'école, tout en se gardant bien de préciser les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour y parvenir. Concernant l'alcoolisme, si certains addictologues avaient encore des illusions sur celui qui s'est déclaré opposé au durcissement de la loi Évin, ils ont probablement été dégrisés en l'entendant déclarer que « les alcools produits en France font partie de nos traditions, appartiennent à notre art de vivre ».

Au même moment, confrontés à l'épidémie de Covid-19 et au manque de

moyens, les hôpitaux commencent à déprogrammer certaines opérations. Au mois de mars, lors de la première vague, les reports d'interventions, le retard dans les traitements et les diagnostics avaient entraîné une augmentation du nombre de cancers graves. La responsabilité en incombe au gouvernement qui s'est refusé à débloquer des moyens pour les hôpitaux.

Macron prétend initier une « stratégie de grande ambition ». Mais en réalité, il n'y a aucune ambition, grande ou petite, juste une stratégie de communication et une indifférence criminelle à l'égard des problèmes de santé publique.

D. M.

Viol : un combat pour obtenir justice

Aux cris de « Julie, on te croit » et « Au feu les pompiers, c'est l'impunité ! », une manifestation de soutien à Julie a rassemblé 300 personnes près du palais de justice à Paris, le 7 février.

En effet la Cour de cassation devait décider, le 10 février, si des pompiers seront poursuivis pour viol ou pour simple atteinte sexuelle sur mineure, dans une affaire qui remonte à plus de dix ans.

En 2010, Julie, après plusieurs tentatives de suicide, avait confié à ses parents qu'une vingtaine de pompiers de la caserne de Bourg-la-Reine, dans les Hauts-de-Seine, avaient abusé d'elle durant deux ans, alors qu'elle était âgée de treize à quinze ans. Depuis, la famille de Julie essaie d'obtenir justice pour leur fille, restée handicapée suite au traumatisme.

Dans un premier temps, quatre pompiers ont été mis

en examen pour non-assistance à personne en péril, ce qui est un euphémisme pour qualifier des hommes qui ont abandonné Julie en pleine crise de spasmodie sexuelle. Mais ils ont bénéficié d'un non-lieu. D'autres n'ont même pas été inquiétés par la justice, qui a accepté de croire à des relations consenties, sans tenir compte du jeune âge de la victime.

Finalement, trois pompiers ont été poursuivis pour viol en réunion, mais ne sont jamais passés en procès car, au bout de dix ans, le juge d'instruction a requalifié les faits en « atteinte sexuelle ». Cela

évite à ces trois hommes de comparaître aux assises et de risquer vingt ans de réclusion criminelle. En correctionnelle, la peine maximum pour atteinte sexuelle est de sept années d'emprisonnement.

La requalification ayant été confirmée par la cour d'appel de Versailles en novembre dernier, la famille de Julie a porté l'affaire auprès de la Cour de cassation.

Dans cette affaire, l'attitude de la justice illustre l'écart entre les déclarations, souvent grandiloquentes, de ministres ou du président qui prétendent que la lutte contre les violences faites aux femmes est une des grandes causes du quinquennat, et la réalité de ce que vivent les victimes de viol.

L. D.

Algérie : la crise sociale s'approfondit

Le mécontentement grandit parmi les classes populaires et les travailleurs d'Algérie, confrontés à une dégradation de leurs conditions d'existence. Malgré la crainte de perdre leur emploi, certains refusent de faire les frais d'une crise qui les enfonce chaque jour davantage dans une pauvreté accrue par l'inflation et la chute brutale du dinar.

La colère se mêle à une certaine désillusion, alimentée par l'impasse politique. En février 2019, le Hirak, le mouvement de contestation populaire contre le cinquième mandat de Bouteflika, malade et impotent, avait nourri l'espoir d'un changement. Bouteflika a démissionné, mais l'ordre social qu'il servait est toujours là. Plus personne ne croit à la promesse de son successeur Abdelmadjid Tebboune, malade à son tour et hospitalisé en Allemagne depuis trois mois, d'œuvrer à la construction d'une « Algérie nouvelle ».

Depuis son élection, le pouvoir s'est saisi de la crise sanitaire pour interdire les manifestations et tenter de museler la contestation. Il a poursuivi les arrestations de militants, pendant que des hauts responsables et des grands patrons étaient peu à peu libérés.

La reprise des affaires pour les grands patrons

s'accompagne de la misère pour les travailleurs. Les chiffres officiels comptabilisent près de 500 000 emplois supprimés en un an. Les travailleurs du secteur informel, non déclarés et non comptabilisés dans ces statistiques, représentent pourtant une grande partie des emplois dans le bâtiment, le commerce et les transports. Il n'existe pas d'allocation pour les chômeurs, qui ne survivraient pas sans la solidarité familiale et l'aide apportée par des associations caritatives.

Dans le privé, les grèves se sont multipliées pour les salaires. Les travailleurs doivent se battre pour être payés. C'est le cas de ceux de ERTBH à Tizi Ouzou, qui réclament le versement des arriérés de salaire non versés depuis dix mois ! Les travailleurs des usines de l'État ne sont pas toujours mieux traités. Beaucoup d'entre elles ont été privatisées dans un



1^{er} décembre à Tizi Ouzou, les travailleurs d'Eniem.

passé récent. Ces privatisations sont à l'origine de la fortune de grands patrons actuels, qui convoitent les entreprises qui ne l'ont pas encore subie. Une campagne de dénigrement est menée à leur rencontre. Elles sont présentées par les patrons et le gouvernement comme un gouffre financier, qui justifierait de s'en débarrasser.

C'est dans ce contexte que, le 1^{er} décembre, les 1700 travailleurs de ENIEM, l'entreprise publique d'électroménager de Tizi Ouzou, ont réagi à la mise au chômage technique de certains d'entre eux. Cette décision est apparue comme une manœuvre de leur PDG pour comprimer les effectifs avant de privatiser. Et les offres de services de Benhamidi, patron de Condor, premier groupe privé d'électroménager, pour redresser l'entreprise, n'ont

pu que les confirmer dans ce sens. Durant deux mois de grève, ils ont multiplié les marches et les actions, exigeant le départ du PDG et l'arrêt du chômage technique. Le 24 janvier, ils ont obtenu une première victoire avec le départ du PDG, mais ont décidé de poursuivre la grève jusqu'à l'arrêt total de ce chômage technique. Le 1^{er} février, grâce à leur détermination, ils ont eu gain de cause et ont imposé également le paiement des jours de grève.

À Béjaïa, les travailleurs de Numilog, licenciés pour avoir créé un syndicat, font preuve eux aussi de détermination. Leur patron, Issad Rebrab, première fortune du pays, continue de leur refuser ce droit et se moque des décisions de justice qui considèrent ces licenciements comme abusifs et lui ordonnent de réintégrer les

travailleurs. Ceux-ci ont eux aussi multiplié les marches et les actions et refusent de baisser la tête.

Deux ans après le déclenchement du Hirak, l'idée circule qu'il faudrait un nouveau 22 février. Nul doute que l'aggravation de la crise provoquera tôt ou tard des explosions sociales d'ampleur. L'ensemble des partis politiques prétendant représenter les aspirations qui se sont exprimées lors du Hirak préconisent des solutions préservant les intérêts de la bourgeoisie algérienne et tournant le dos aux intérêts des classes populaires. Les mouvements actuels prouvent que la combativité est toujours présente dans les rangs des travailleurs. Il leur reste à trouver le chemin de la conscience politique et les moyens de s'organiser.

Leïla Wahda



Marche du 30 janvier à Laghouat.

Marche contre les inégalités sociales à Laghouat

Si dans les villes du nord de l'Algérie la situation s'est dégradée, dans les régions du Sud elle est catastrophique. Avec la chute des prix du pétrole et le ralentissement de l'économie mondiale, 80 % des forages sont à l'arrêt.

Les entreprises de sous-traitance liées à l'activité pétrolière et gazière

ont licencié massivement. Une partie de ces emplois étaient occupés par les travailleurs des localités du Sud, qui se retrouvent aujourd'hui sans perspective et ont manifesté à deux reprises en janvier.

À Laghouat, samedi 30 janvier, la population est sortie massivement dans la rue pour crier sa

colère contre les injustices et les inégalités sociales. Elle réclame des emplois, des logements, un meilleur service de santé avec le sentiment que, malgré la richesse de la région en gaz et en pétrole, elle est délaissée, marginalisée et méprisée.

L. W.

Mali : sous les bombes françaises

Jeudi 21 janvier, l'ONG Human Rights Watch a réclamé l'accélération de l'enquête de l'ONU sur le bombardement français qui a fait 19 morts et des dizaines de blessés près du village de Bounti, au centre du Mali, dimanche 3 janvier.

Cette tuerie serait passée inaperçue sans les témoignages de villageois, relayés par les réseaux sociaux puis les médias, dénonçant le fait que les victimes étaient des civils, rassemblés à l'occasion d'un mariage. Peu avant la cérémonie, trois bombes

sont tombées sur une assemblée d'hommes, réunis séparément des femmes et des enfants. D'après Médecins sans frontières, la plupart des blessés graves étaient des hommes âgés.

Face au scandale, les autorités maliennes et françaises

ont mis plusieurs jours à sortir du silence. L'armée française a assumé le bombardement mais a prétendu que les victimes étaient des djihadistes... qu'elle aurait identifiés comme tels une heure avant le bombardement ! Interrogée le 10 janvier sur France Inter, la ministre française des Armées, Florence Parly, a déclaré : « Il n'y avait ni mariage, ni femmes, ni enfants, il s'agissait d'hommes, et exclusivement d'hommes. » Le

gouvernement malien s'est finalement aligné sur cette version, avant d'annoncer, du bout des lèvres, l'ouverture d'une enquête.

Les bombardements français sont fréquents dans cette zone frontalière entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso, où sont présents des groupes islamistes armés.

La préoccupation de l'impérialisme français et de ses alliés du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad) est d'empêcher

que la zone échappe aux intérêts des capitalistes comme Areva ou Total. L'enfer vécu par la population sous la férule des islamistes n'est pas le problème de l'armée française, pour qui la vie des civils n'a aucune importance.

Le bombardement du 3 janvier, puis la fin de non-recevoir opposée par les États français et maliens face aux questions légitimes, en sont une nouvelle illustration.

Julie Lemée

Yémen: les discours de Biden ne réparent pas les dégâts

« Nous renforçons nos efforts diplomatiques pour mettre fin à la guerre au Yémen », a déclaré le nouveau président américain, Joe Biden, le 4 février dernier.

Il a ajouté: « Nous mettons fin à tout soutien américain aux opérations offensives, y compris aux ventes d'armes. » Le lendemain, le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, annonçait son intention de retirer les houthistes, ces milices que l'Arabie saoudite combat au Yémen, de la liste des groupes considérés comme terroristes par Washington.

La guerre dure dans ce pays depuis six ans. L'offensive baptisée Tempête

décisive visait à rétablir le pouvoir du président Abd Rabbo Mansour Hadi, renversé par la rébellion houthiste le 21 septembre 2014. Le déclenchement de cette guerre fut approuvé par la résolution 2216 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, adoptée le 14 avril 2015, autrement dit par tous les pays impérialistes.

L'Arabie saoudite, qui a toujours considéré le Yémen, avec lequel elle a une frontière longue de



Au Yémen, il y a un an, après un raid de l'aviation saoudienne.

1 458 kilomètres, comme sa chasse gardée, se vit donc décerner un blanc-seing pour bombarder, contrôler les entrées et les sorties du Yémen et mettre en place une forme de blocus, qui favorisa ce que les ONG ont décrit comme « la pire crise humanitaire

depuis des décennies ». L'ONU estime aujourd'hui à 250 000 le nombre de victimes des combats et de la catastrophe humanitaire. Cinq millions de Yéménites ont été déplacés et les trois quarts des 30 millions d'habitants sont au bord de la famine.

Biden cherche à se distinguer de son prédécesseur et, pour le moment, cela se limite à des discours. Peut-être les déclarations actuelles annoncent-elles des changements, car l'instabilité grandissante, dans cette région du monde qui jouxte les grandes voies maritimes empruntées par le commerce international, a de quoi inquiéter les dirigeants américains. Mais

ce n'est même pas sûr. Biden ne compte pas retirer son soutien au régime saoudien, un des principaux alliés de l'impérialisme dans la région, ni même menacer les profits des industriels de l'armement. Comme l'assurait d'ailleurs un responsable américain cité par l'Agence France-Presse, il ne s'agit que de « faire en sorte que les ventes d'armes par les États-Unis répondent à nos objectifs stratégiques ».

De Trump à Biden il y aura peut-être des différences, mais surtout et d'abord des continuités imposées par la défense des intérêts de l'impérialisme.

Aline Rétesse

Israël: Netanyahu sur la sellette

Vendredi 5 février, la CPI, la Cour pénale internationale de La Haye, s'est déclarée compétente pour juger des faits survenus dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967.

La CPI, créée dans le cadre de l'ONU pour qu'une institution internationale juge les crimes de guerre, ne l'a fait jusqu'à présent que de manière très sélective en fonction des intérêts des puissances dominantes.

Il s'agit, en l'occurrence, de permettre une enquête sur l'opération israélienne dite Bordure protectrice déclenchée en été 2014 à Gaza contre les membres du Hamas, et contre la population gazaouie. La pluie de feu et les bombardements de cette enième attaque israélienne avaient causé en quelques semaines la mort de 2 250 Palestiniens, essentiellement sur ce petit territoire. La procureure de la CPI, Fatou Bensouda, ayant depuis cinq ans mené une enquête préliminaire pour « attaques disproportionnées » sur ces faits de guerre, les autorités onusiennes viennent d'officialiser son rôle, en dépit de

l'opposition résolue d'Israël et de son allié, les États-Unis, qui ne reconnaissent pas la CPI.

La simple annonce du tribunal de La Haye, le 5 février, a déclenché la colère du Premier ministre israélien, Netanyahu, qui dans la nuit même, s'offusquait de ce que le tribunal de La Haye « enquête sur Israël pour de faux crimes de guerre », attitude qu'il qualifie d'antisémitisme pur, considérant que, si l'armée israélienne veut agir « contre les terroristes qui assassinent nos enfants et bombardent nos villes », elle a le droit de bombarder tout un territoire et de pratiquer le terrorisme contre le peuple palestinien.

La promptitude de la riposte du Premier ministre est sans aucun doute en rapport avec le début de son procès le 8 février, plusieurs fois reporté pourtant, pour corruption, fraude et abus de

confiance dans trois affaires qui révoltent une partie de la population israélienne. L'élection législative, où Netanyahu joue sa place et l'éventuelle immunité qu'il rêve de se faire voter, devrait se tenir le 23 mars et ni son parti, le Likoud, ni sa personne ne sont sereins quant au résultat.

Pas plus la gestion de la pandémie que la politique d'austérité de l'actuel gouvernement, que la poursuite exacerbée de la colonisation en Cisjordanie visant à empêcher définitivement les Palestiniens d'accéder à un État, ne garantissent à Netanyahu de continuer à bénéficier des voix de la population israélienne. Les casseroles de corruption qu'il traîne s'ajoutent pour détourner de lui d'anciens partisans.

Les sorties « trumpiennes » de Netanyahu pourraient ne pas lui être d'un plus grand secours en matière de réélection qu'à son grossier ami d'outre-Atlantique.

Viviane Lafont

Maroc: 28 morts dans un atelier clandestin

Lundi 8 février, des pluies violentes se sont abattues sur Tanger, provoquant l'inondation d'une partie de la ville et la mort par noyade de 20 ouvrières et 8 ouvriers, qui ont été piégés dans un atelier clandestin de textile situé au sous-sol d'une villa.

Au Maroc, ces pluies violentes surviennent après de longues périodes de sécheresse. Les oueds se remplissent alors brutalement et se transforment, dans les campagnes, en torrents dévastateurs.

Dans les villes, comme à Tanger, les oueds sont canalisés, mais là aussi les pluies torrentielles font beaucoup de dégâts, les systèmes d'évacuation des eaux n'étant pas adaptés à ces situations. Cela dure depuis longtemps, et cela s'aggrave avec le changement climatique.

À Tanger, il n'a pas fallu plus de trois heures de pluie pour saturer le réseau d'évacuation des eaux dans plusieurs quartiers de la ville. La société Amendis, qui gère ce réseau ainsi que la distribution d'électricité à Tanger et dans d'autres

grandes villes du Maroc, aurait pourtant largement les moyens de l'adapter à ces pluies violentes. Le chiffre d'affaires annuel de cette filiale de Veolia au Maroc dépasse les 3 milliards de dirhams (300 millions d'euros).

Les circonstances dans lesquelles les 28 ouvrières et ouvriers du textile ont trouvé la mort sont tout aussi scandaleuses. Leur atelier clandestin, qui employait une cinquantaine de personnes, était un garage souterrain de 150 m² exposé aux risques d'inondation.

Le ministre de l'Emploi et le gouvernement font mine de découvrir ce problème des ateliers clandestins, mais c'est une situation connue de tous, et ils constituent même une partie importante de l'économie marocaine. Dans le secteur textiles et cuir, on estime que plus de la moitié de la production provient de l'économie informelle, où les droits des travailleurs sont encore plus bafoués que dans les entreprises légales.

Valérie Fontaine



À Jérusalem, le 8 février, manifestation contre Netanyahu.

Italie : un gouvernement de "salut national" des industriels et des banquiers

Une crise gouvernementale a éclaté en Italie suite au retrait du petit parti de Matteo Renzi, Italia Viva (Italie vivante), de la coalition de gouvernement de Giuseppe Conte.

Celle-ci reposait essentiellement sur l'alliance du M5S, le parti « antisystème » de l'ex-comique Beppe Grillo et du Parti démocrate (PD) de centre gauche. Sur cette situation, nous publions l'éditorial de nos camarades de l'Internazionale (Italie-UCI).

« Depuis début décembre, les polémiques autour du gouvernement Conte, les attaques de Renzi, les tentatives de trouver, au Parlement, un nouveau soutien à l'édifice de plus en plus branlant de la coalition « jaune-rouge », ont suscité une telle agitation que la crise économique semblait ne plus exister. Mais la crise économique existe bel et bien et la pandémie l'a encore aggravée.

Au fil de la crise gouvernementale, les voix qui, d'une façon ou d'une autre, expriment les intérêts du grand capital, se sont aussi fait entendre. Et c'est d'elles qu'est d'abord venu l'appui à Mario Draghi.

En fin de compte, ce qui a été reproché à Conte est de ne pas avoir une équipe suffisamment armée pour « savoir dépenser » les 209 milliards du « Recovery Fund », autrement dit les fonds pouvant être accordés par l'Union européenne, qui ouvrent l'appétit de tous les secteurs de la bourgeoisie industrielle et commerciale et des banques. Pour ce faire, Draghi serait l'homme de la situation, de par sa longue expérience de gouverneur de la Banque d'Italie d'abord, et de la BCE ensuite. Dans ce dernier rôle, il passe unanimement pour le « sauveur » de l'économie européenne, et italienne en particulier, grâce à l'acquisition sans limites de titres de la dette publique.

Enfin – crient-ils tous en chœur – il y aura des ministres compétents ! Draghi, ce représentant du monde de la finance, aurait en particulier la « compétence » de remettre l'économie en marche avec les milliards

du fonds européen. Le rêve que partagent tous ces admirateurs est à peu près le même : le nouveau gouvernement, armé de toutes ses « compétences », parviendra à formuler des projets fiables sur des aspects importants de l'économie nationale, ceux-ci seront mis en œuvre et créeront un cercle vertueux, l'économie repartira et les entrées fiscales augmenteront elles-aussi, permettant de garder sous contrôle l'énorme dette publique.

Voilà leur vision idéalisée du fonctionnement de l'économie capitaliste, présentée comme un engrenage aux roues dentées bien alignées, auquel ne manquaient qu'un peu de lubrifiant et un tour de clé énergétique pour le faire repartir.

Mais ce que tous semblent avoir oublié est que le point de départ de la crise se trouve dans la production et que celle-ci, bien avant le Covid, était, pour les capitalistes du monde entier, un domaine de moins en moins rentable où investir leurs capitaux. Même si les milliards du Recovery Fund arrivaient, accompagnés des

immanquables réformes réclamées par l'Union européenne, dans les secteurs à haute technologie, les infrastructures ou la prétendue économie verte, rien ne dit que cela se traduirait par une reprise significative des ventes pour l'industrie italienne, au point de résorber le chômage.

Mais même en admettant que Draghi parvienne à engendrer un élan de l'appareil productif, il s'agirait de toute façon d'un processus s'étalant sur des années. Après la crise de 2008, le PIB italien n'est revenu aux niveaux d'avant crise qu'au bout d'une décennie, pour stagner à nouveau dès 2019.

C'est sur cette question de temps que se joue désormais la partie décisive pour les travailleurs. La grande bourgeoisie a suffisamment de richesses pour pouvoir se permettre d'attendre et de voir si l'expérience fonctionne ou non. Entretemps, elle continuera à spéculer et à s'enrichir sur les marchés financiers, comme elle l'a toujours fait. Il n'en va pas de même pour les centaines de milliers de travailleurs

qui ont déjà perdu, en même temps que leur emploi, leur maigre source de revenus. La perspective de débloquer la possibilité de licencier, réclamée avec de plus en plus d'insistance par les associations patronales et les économistes à leur botte, indique que le chômage va encore augmenter.

Le fait que pratiquement tous les partis se retrouvent à soutenir le futur gouvernement est la meilleure illustration de la menace qui pèse sur le monde du travail. Lorsque les gouvernements se préparent à frapper encore plus durement les droits des travailleurs, c'est toujours au nom du « salut national ». Les syndicats leur emboîtent le pas en appelant à la « concertation ». Mais il n'y a rien à discuter. Il y a à exiger la garantie immédiate d'un travail et d'un salaire décents pour tous. C'est la revendication la plus urgente à mettre à l'ordre du jour pour toutes les catégories de la classe ouvrière, dans toutes les entreprises.»

L'Internazionale

Frontex : le scandale et l'hypocrisie

Le 27 janvier, l'agence de surveillance des frontières européennes Frontex a annoncé qu'elle allait arrêter ses opérations en Hongrie.

Des journalistes et des réseaux d'ONG ont révélé qu'elle y viole le droit européen en participant à des refoulements de migrants à la frontière entre ce pays et la Serbie, en collaboration avec le gouvernement.

Ce n'est pas la première fois. En octobre 2020, le journal allemand Der Spiegel révélait, vidéos à l'appui, des pratiques de policiers

de Frontex en mer Égée. En collaboration avec les gardes-frontière grecs, ils utilisent leurs moyens militaires pour repérer puis bloquer les bateaux de fortune de migrants partis des côtes de Turquie, les intimider, et les livrer aux gardes-côtes de ce pays.

Depuis, des dirigeants européens font mine de s'indigner de ces pratiques. En

effet, le droit européen prévoit que toute personne qui foule le sol de l'Union européenne a le droit d'y demander l'asile. Or c'est l'UE qui a créé Frontex.

En 2020, cette agence a disposé d'un budget de 460 millions d'euros, d'une véritable armée de bateaux, d'hélicoptères, de drones. Et depuis des années, ces moyens qui permettent de repérer les embarcations de migrants en Méditerranée ne servent qu'à les pourchasser.



C'est également l'UE qui a créé les camps de rétention sur les îles grecques, que le social-démocrate suisse Jean Ziegler compare à des camps de concentration. Et c'est

toujours l'UE qui a offert six milliards d'euros au régime d'Erdogan, entre 2016 et 2020, pour qu'il empêche les migrants syriens de voyager vers l'Europe et qu'il installe des camps en Turquie.

Ainsi, dans les faits, le « droit » européen est du vent. La réalité, c'est que tout est fait pour décourager les migrants, et les dissuader de venir.

Les riches États de l'Union européenne se targuent d'une façade démocratique, mais elle tombe en lambeaux et ils s'assoient même sur leurs propres règles.

Accueillir tous ceux qui tentent la traversée ne poserait en réalité aucun problème. Il faut la liberté de circulation et d'installation pour les migrants!

Thomas Baumer

Chômage : une hausse planétaire

En 2020, à l'échelle de la planète, les salariés ont perdu 8,8% de leurs heures de travail, comparé à l'année précédente. Ces pertes sont quatre fois plus importantes que celles subies par le monde du travail lors de la profonde crise financière de 2008.

Ces chiffres ont été publiés par l'Organisation internationale du travail

(OIT), qui est une agence de l'ONU. Elle reconnaît la violence de la crise économique actuelle qui a fait basculer en une année 114 millions de travailleurs dans le chômage. L'équivalent de 255 millions d'emplois à temps plein (sur la base de 48 heures par semaine) auraient ainsi disparu. Et encore, il ne s'agit que des emplois que l'OIT a

les moyens de comptabiliser. En particulier, elle ne prend pas en compte tous les prolétaires qui ont perdu un travail informel, très nombreux dans les régions les plus pauvres.

Partout dans le monde, les entreprises capitalistes ont fait instantanément peser le poids de la crise sur les travailleurs. Les inégalités sociales se

sont encore accrues tandis que les gouvernements consacrent l'essentiel de leurs efforts à permettre à la bourgeoisie de continuer à s'enrichir.

Ce recul effroyable du niveau de vie des classes populaires n'est pas à mettre au compte du virus, mais à celui du système économique, le capitalisme.

Lucien Déroit

Pesticides : le poison capitaliste

Alors que le gouvernement français a affiché un objectif de réduction de moitié de l'utilisation des pesticides d'ici 2025, un rapport de la fondation Hulot publié mardi 9 février démontre que celle-ci a augmenté de 25 % en dix ans.

Le rapport pointe du doigt la responsabilité des plus grandes exploitations dans cette augmentation ainsi que celle de l'État et des subventions publiques.

Ces subventions, 23 milliards par an versés au titre de la Politique agricole commune, d'aides nationales et d'allègement fiscaux, sont largement captées par les plus grandes exploitations dont le souci n'est pas d'utiliser moins de pesticides. Ainsi le rapport de la fondation Hulot montre que seulement 220 millions, 1 % du

total, ont eu un effet dans ce sens, la plupart des aides n'étant même pas soumises à conditions. En la matière, la lutte contre les pesticides est donc surtout de l'affichage, l'essentiel des aides alimentant les profits de grosses exploitations qui sont en fait de véritables entreprises capitalistes.

Le rapport souligne aussi que 9 % des exploitations ont augmenté leur consommation de pesticides de 55 % en dix ans quand les moins utilisatrices ont baissé la leur de 1 % sur la



même période. Ces 9 % font partie des plus grandes exploitations. Tout le système les entraîne vers l'utilisation de pesticides et ce sont celles où s'investissent le plus de capitaux. Elles sont aussi celles qui sont les plus endettées, parce que leurs

parcelles sont très étendues et impliquent, entre autres, l'utilisation de machines agricoles toujours plus perfectionnées et plus imposantes, qui se paient à coup d'emprunts bancaires, le rendement allant ainsi aux banques qui ont

prêté. L'agriculture devrait d'abord nourrir les hommes le plus sainement possible. Dans une société organisée sur la base du marché et de la recherche du profit, cette motivation devient secondaire.

Serge Benham

Droits TV du foot : au fond des filets de Bolloré

Canal + vient de mettre la main sur l'intégralité de la diffusion des matchs de Ligue 1 jusqu'à la fin de la saison 2020-2021.

Lors de la dernière mise aux enchères des droits TV, en 2018, pour la période 2020-2024, Canal + n'avait acheté que la retransmission de deux matchs par semaine. C'est Mediapro, groupe audiovisuel espagnol, qui avait remporté l'exclusivité de la retransmission de la Ligue 1 et 2 de football. Il promettait plus de 800 millions d'euros par an à la Ligue de football professionnel, la LFP, la mise la plus haute qui faisait saliver tous ceux qui vivent du ballon rond dans les milieux professionnels.

Mais les abonnements à la chaîne Téléfoot de Mediapro ont stagné et le diffuseur a cessé de payer ses

échéances à la LFP dès l'automne. Mediapro avait promis une manne qu'il n'avait pas ou qu'il n'était pas prêt à verser sans retour sur investissements. Un accord a été trouvé pour qu'il se retire sans dommages pour lui ; en revanche les journalistes et le personnel de la chaîne Téléfoot viennent d'être licenciés puisque la diffusion s'est arrêtée. La LFP a donc remis sur le marché les droits de diffusion.

Les actionnaires de Canal + ne sont pas passés à côté de l'occasion d'attirer d'éventuels nouveaux abonnés parmi les fans de football, alors que depuis des années la chaîne est en

perte de vitesse. En ajoutant 35 millions aux 168 millions qu'il lui reste à payer, Canal + fait une affaire en or. Le complément est une paille pour Vivendi, qui possède la chaîne. Mais la LFP n'avait pas d'autre choix que de solder la retransmission des matchs car elle est aux abois pour redistribuer l'argent nécessaire aux clubs de football qui vivent du versement des diffuseurs, en particulier en ce moment où le public est interdit de stade. Canal + aurait d'ailleurs fait languir la LFP pour faire baisser les enchères.

Si sur un terrain de football, il y a un arbitre et des règles à respecter, pour Bolloré, la seule qui compte, c'est celle du profit maximum.

Boris Savin

Climat : un jugement sans conséquences

Le 3 février, le tribunal administratif de Paris a condamné l'État français pour non-respect de ses engagements de réduction des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique.

Les ONG à l'origine de la plainte déposée en mars 2019, les associations de défense de l'environnement, les partis écologistes ont salué ce jugement comme « historique ». Mais il reste en fait totalement symbolique puisque l'État n'a été condamné qu'à

un euro de dommages et intérêts.

Le jugement ne fait que reconnaître ce que chacun sait depuis longtemps, que ce soit pour le climat ou dans d'autres domaines : le gouvernement ne fait pas ce qu'il dit. Des grand-messes climatiques se tiennent tous les ans depuis 1995, chacune promettant des changements majeurs, jamais appliqués.

Alors oui, il faut « changer le système, pas le climat ! »

Camille Paglieri

Pôle emploi : annonces creuses sur la sécurité

Une semaine après le meurtre d'une employée près de Valence, dans la Drôme, la direction de Pôle emploi a annoncé une série de mesures censées, d'après elle, renforcer la sécurité des agences.

Le directeur général adjoint de Pôle emploi a annoncé la possibilité de faire appel à des agents de sécurité « lorsque la situation de l'agence le nécessite », possibilité qui existe déjà. Bien que demandée par les travailleurs de Pôle emploi, la présence permanente de vigiles dans les agences est très rare. Le plus souvent, elle est provisoire et ne dure que quelques jours, suite à des incidents.

Le directeur a aussi insisté sur le renforcement du « suivi des signalements », après une agression ou une « incivilité », ainsi que sur le renforcement de la formation pour gérer les situations de tension. Cela n'apporte rien de nouveau aux travailleurs de Pôle emploi : le suivi existe déjà sans que cela ne change rien, et les formations existent également, du moins théoriquement, car les salariés ont bien du mal à

pouvoir y participer.

Certains d'entre eux ont pourtant témoigné dans les médias de tensions de plus en plus fréquentes et violentes dans nombre d'agences. Comment pourrait-il en être autrement, alors que tant de travailleurs se retrouvent du jour au lendemain sans emploi, alternant alors pour beaucoup les périodes de chômage et les contrats précaires ?

Les récentes réformes de l'allocation chômage, même si certaines sont suspendues en raison du Covid, n'ont fait qu'accroître la précarité :

allongement de la période de travail nécessaire pour être indemnisé, et bientôt nouveau calcul de l'allocation avec, à la clé, une baisse importante des allocations pour certains.

Les conseillers de Pôle emploi se retrouvent donc dans la situation d'annoncer à des demandeurs d'emplois qu'ils ne peuvent pas, ou ne peuvent plus, prétendre aux allocations chômage, et les renvoient donc vers les minimas sociaux, RSA ou ASS.

À cela s'ajoute bien entendu l'insuffisance du nombre de conseillers. Beaucoup

voient, au fil de la crise, augmenter le nombre de demandeurs d'emplois qu'ils doivent suivre. Et ce ne sont pas les quelques milliers d'embauches de conseillers en CDD qui pourront répondre à la vague de licenciements liée à la crise économique.

Car c'est bien là le fond du problème : la politique du patronat qui supprime des postes et licencie pour reporter les conséquences de la crise sur les salariés, alimentant ainsi les contingents de chômeurs.

Lucas Pizet

SNCF – Lyon : la température monte aux guichets

À la Part-Dieu, à Lyon, une des plus grosses gares de transit du pays, la SNCF veut comme partout imposer des économies. Une importante réorganisation est en cours, avec la fin des guichets classiques, remplacés par des « bornes libre service assisté ».

Elles ressemblent aux caisses automatiques des supermarchés : quatre ordinateurs à disposition, avec un agent qui les gère et oriente les voyageurs.

Pour les agents, être debout toute la journée, en proximité physique avec les personnes, est épuisant. Le travail est aussi déqualifié,

ce que les guichetiers ressentent comme du mépris. Il y a davantage de polyvalence, avec des tâches différentes, et en même temps une prime de vente pouvant représenter de 300 à 400 euros par an va disparaître. Enfin, des CDD, présents pendant des années, sont régulièrement licenciés, ce

RER B : Alstom retarde le remplacement des rames



La plupart des 158 rames qui circulent sur le RER B ont près de quarante ans et 146 nouvelles rames devraient être mises en circulation en 2025. Mais, le 4 février, Alstom a annoncé qu'il retirait l'offre de Bombardier transport, qu'il vient de racheter.

C'est un consortium composé par le groupe canadien Bombardier et le groupe espagnol CAF qui avait décroché ce super contrat de 2,56 milliards d'euros. Alstom, devenu codétenteur de ce marché grâce au rachat de Bombardier, refuse maintenant d'endosser la responsabilité des contrats signés par l'ancienne direction.

Le groupe met en avant des irrégularités dans la procédure d'offre et réclame, devant les tribunaux, l'adoption de la proposition qu'il avait faite en tant qu'Alstom lors de l'appel d'offres, sans doute plus avantageuse en termes de profits.

Cette bataille juridique risque fort de retarder la construction des nouvelles rames, et ce sont les usagers qui vont en faire les frais.

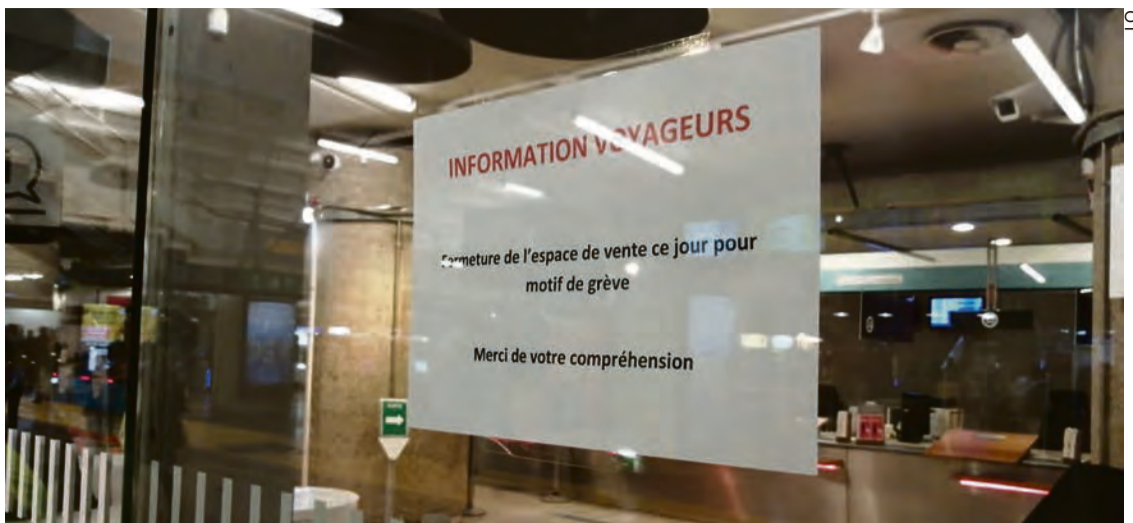
Avec un million de voyageurs par jour (hors pandémie), le RER B est la

deuxième ligne ferroviaire la plus fréquentée d'Europe. On y voyage serrés les uns et contre les autres et, l'été, dans une chaleur suffocante. Les nouvelles rames, plus spacieuses et climatisées, seraient donc les bienvenues.

La présidente d'Île-de-France Mobilités, Valérie Pécresse, a exprimé sa crainte que les recours d'Alstom « nous fassent prendre vraiment beaucoup, beaucoup de retard sur la commande, ce serait au détriment des voyageurs et ce n'est pas acceptable ».

Celle qui entend accélérer la mise en concurrence du réseau de transports parisiens semble découvrir que le moteur de l'économie de marché, ce n'est pas l'intérêt de la collectivité, mais le profit. Cela dit, elle n'est pas allée jusqu'à accuser Alstom de prendre les usagers en otages.

Correspondant LO



qui choque leurs collègues cheminots.

Dans cette situation, une première journée de grève a été bien suivie le 15 décembre, le même jour qu'un appel à soutenir un militant de la gare très apprécié qui passait en conseil de discipline. La mobilisation autour de ce dernier, avec pétition et port massif d'un badge de soutien, a aussi préparé le terrain.

Puis, le 21 janvier, une journée de grève spontanée, partie à l'initiative de cheminots du rang, a mis la pression sur la direction. Ce

coup de colère s'est fait sans DCI, demande de concertation immédiate, un ensemble de procédures qui visent à entraver les grèves. Cela a préparé la réussite d'une nouvelle journée, appelée par la CGT de la gare, le vendredi 29 janvier.

Mercredi 3 février, un débrayage spontané de 1 h 30 a de nouveau éclaté pour protester contre le licenciement, suite à sa période d'essai, d'un responsable apprécié pour ses qualités professionnelles et humaines, ce qui ne semble pas avoir plu à ses

supérieurs. Une pétition a été signée par tous les guichetiers en un temps record.

Dans d'autres services, notamment au Départ des trains, des réorganisations se profilent aussi, et dans les entreprises sous-traitantes les conditions de travail sont difficiles. Tous les travailleurs de la gare, qui sont indispensables et ont une force collective importante, auraient intérêt à s'inspirer du climat de contestation qui continue de se manifester aux guichets.

Correspondant LO

TGV Paris Sud-Est : débrayages sur les salaires

Au Matériel, branche de la SNCF qui gère la maintenance du matériel ferroviaire, cela fait près de sept ans que les salaires sont gelés pour l'ensemble des cheminots. Les salaires sont au plus bas : 1500 euros brut pour un agent avec huit ans d'ancienneté.

Face à cette situation, plusieurs débrayages ont eu lieu dans différents ateliers de maintenance TGV, pour exiger des revalorisations

salariales.

Ainsi, lundi 25 janvier et mardi 2 février, à Villeneuve-Saint-Georges dans le Val-de-Marne et Paris-Conflans à Paris, les deux sites TGV de Paris Sud-Est, près de 180 cheminots ont débrayé pour les salaires. Le 2 février, la direction locale a lâché entre autres une prime supplémentaire de 200 euros pour tout le monde en mars, y compris pour les

intérimaires, ainsi qu'une augmentation de 20 % de la prime de Matériel, soit 100 euros pour les mois de juillet et août. Comme quoi, de l'argent, la SNCF peut en lâcher.

Mais voilà, ce ne sont encore pas des augmentations générales de salaire pour l'ensemble des travailleurs du rail. Alors, la SNCF n'en a pas fini avec les cheminots.

Correspondant LO

RATP : pour la pollution, la direction ne manque pas d'air

Deux ans après une première étude, l'association Respire est retournée dans le métro et le RER pour mesurer la qualité de l'air. Sans surprise, les chiffres sont toujours aussi mauvais.

Depuis longtemps, toutes les études montrent que l'air du métro est saturé de particules fines, qui viennent en partie du freinage des trains. Et les taux de particules dans l'air sont encore plus élevés dans le RER, où les trains sont plus lourds et le freinage plus puissant.

Mais, face à un enjeu de santé publique qui concerne des millions de voyageurs quotidiens et des dizaines de milliers de salariés, la RATP ne se donne même pas les moyens de mesurer

vraiment le problème. Sur les quelque 300 stations et gares du réseau, il n'existe que trois points de mesure de la pollution de l'air. Et encore, celui de la station Auber, le seul du RER, est à l'arrêt depuis plus d'un an, sous prétexte de travaux, et celui de la station Châtelet, d'après le président de Respire, est tellement encrassé qu'il donne des résultats incohérents. Il est sûr que, quand on n'a pas envie de combattre la fièvre, il est plus simple de casser le

thermomètre.

Face à cette étude accablante, la présidente de la RATP conteste les chiffres, pourtant relevés par une équipe du CNRS, et vante ses partenariats avec diverses start-up pour trouver des « solutions innovantes », avant d'asséner que cela fait vingt ans que la RATP travaille sur le sujet et qu'elle n'a donc pas de leçon à recevoir. À cette allure, il est probable qu'on en sera encore au même point dans vingt ans, à moins d'une mobilisation des associations, des usagers et des salariés !

Correspondant LO

Sanofi : les actionnaires encaissent

Le chiffre est colossal : 12,3 milliards d'euros ! C'est le bénéfice net réalisé par Sanofi pour l'année 2020. Comparé à celui de 2019, il est en augmentation de près de... 340 % !

Ces chiffres n'ont pas grand-chose à voir avec une éventuelle amélioration de l'état sanitaire des populations à l'échelle de la planète, mais tout à voir avec les stratégies financières et les capacités d'exploitation de ce géant mondial de l'industrie pharmaceutique.

Sur les 12 milliards d'euros de bénéfices, 7 milliards proviennent de la vente des actions de Regeneron, une entreprise de biotechnologie américaine dont Sanofi possédait 20 % du capital depuis quelques

années. Au mois de mai dernier, au moment de la mise en vente des actions, la presse économique parlait de « la plus grande offre d'actions de l'histoire du secteur pharmaceutique ». Une mégaopération financière qui a fructifié sur les cerceaux et l'activité de ceux qui travaillent dans les laboratoires et les sites de production.

Quant aux autres milliards de bénéfices, ils résultent de ce que le patron de Sanofi nomme le « recentrage », la « concentration

sur les actifs majeurs et les marchés clés ». En clair, il parle de ces médicaments qui rapportent des milliards parce que, nouveaux, ils bénéficient d'un prix fixé par Sanofi lui-même. Il en est ainsi du Dupixent, un médicament utilisé dans le traitement de l'asthme et de l'eczéma. Vendu près de 1 400 euros les deux seringues, sachant qu'il faut deux injections au départ puis une injection toutes les deux semaines, Dupixent est une vraie poule aux œufs d'or. Ce médicament a rapporté 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020 et Sanofi s'est fixé un objectif de 10 milliards d'euros pour une année la plus proche possible.

Le « recentrage » c'est aussi l'abandon des médicaments contre le diabète ou les maladies cardiovasculaires. Leur prix est encadré

et, pire pour les actionnaires, leurs brevets sont tombés dans le domaine public, et des génériques, moins chers, sont désormais fabriqués. Qu'importe donc les diabétiques et les hypertendus, ils ne rapportent pas assez.

La richesse des actionnaires de Sanofi, c'est aussi le « plan de réduction des coûts ». Le dernier en date, annoncé en décembre 2019, prévoyait 2 milliards d'euros d'économies d'ici 2022. Il est déjà réalisé à 85 % et vient d'être augmenté de 500 millions supplémentaires. 1 700 suppressions d'emplois sont programmées, dont un millier en France : 400 postes en recherche, les autres dans les fonctions support, l'informatique, les sièges sociaux.

Play to win, littéralement Jouer pour gagner, tel est le nom du plan.

Effectivement, pour l'heure, les actionnaires gagnent. Au vu des « excellents résultats financiers » de 2020, la direction de Sanofi annonce une hausse des dividendes, le versement de plus de 4 milliards d'euros à ses actionnaires. Et de justifier : « Dans un environnement international très concurrentiel, suspendre le dividende ou le réduire en raison de la pandémie actuelle viendrait à fragiliser l'entreprise, réduire son attractivité et altérer ainsi sa capacité à innover sur le long terme pour les patients. »

Sanofi ne fabrique pas les médicaments en fonction des patients qui en ont besoin, mais sait fabriquer des dividendes pour des actionnaires qui n'en ont pas besoin.

Sophie Gargan

La vraie richesse c'est la santé



Hôpital de Valenciennes : nouveau revers pour Onet malhonnête

Suite à la grève de décembre dernier où elle a dû concéder des primes, des embauches et une augmentation du temps consacré dans chaque chambre du centre hospitalier de Valenciennes, la direction de l'entreprise de nettoyage Onet a tenté de prendre sa revanche sur les salariés.

Elle l'a fait en convoquant Johan Valin, militant syndical actif et gréviste, afin de le menacer de licenciement pour faute lourde. Il lui a été reproché le non-port du masque, le non-respect des distances de sécurité, le blocage des locaux pendant la grève et même d'avoir fait usage de violence. Un exemple de mauvaise foi patronale.

La direction d'Onet est mal placée pour parler de sécurité, elle qui a récemment exigé que ses agents aillent laver des serpillières potentiellement contaminées au Covid dans une laverie publique, au mépris de toutes les règles de sécurité. Quant au blocage des locaux, c'est elle-même qui a fait enfermer les salariés d'Onet dans l'hôpital durant leur grève, en désactivant leurs badges d'accès. Enfin, pour ce qui

est de la violence, les vigiles d'Onet et de l'hôpital, flanqués de la police, ont également brillé en s'en prenant aux travailleurs et même aux journalistes !

Cette nouvelle procédure d'intimidation s'est faite en présence de la DRH de l'hôpital de Valenciennes, complice sur toute la ligne de ces patrons voyous. À l'annonce de la convocation, plusieurs agents se sont mis en grève et des dizaines de militants se sont retrouvés devant le siège d'Onet pour soutenir Johan durant son entretien. La mobilisation a payé, puisque la direction a fini par abandonner sa procédure quelques heures après l'entretien.

Face à la dictature patronale, la force des travailleurs est dans les réactions collectives de ce genre !

Correspondant LO

Livreurs - Lyon : "En galère, on est en colère"

Après Saint-Étienne, Nancy, Reims, les livreurs des plateformes de livraison de nourriture (Uber Eats, Deliveroo...) ont manifesté leur colère à Lyon, en particulier en se rassemblant très nombreux le 29 janvier devant le siège d'Uber Eats.

Du fait du confinement, ces plateformes ont vu leur activité augmenter, et elles demandent de plus en plus de livreurs : ils sont 900 maintenant à Lyon pour le

seul Deliveroo. Pour l'ensemble du pays, en un an, le nombre de livreurs est passé de 11 000 à 14 000, tandis que la plateforme Just Eat annonce l'embauche de 4 500 livreurs et, nouveauté, qu'elle le ferait sous forme de contrats de salariés en CDI.

Mais le statut de la majorité des livreurs reste celui d'autoentrepreneurs, payés à la course. Pour tous, les conditions de travail restent difficiles et les

salaires bas. « Pour gagner 1 200 euros par mois, je travaille 30 jours sur 30 » a déclaré un livreur à l'Humanité. Les rémunérations par course ont baissé, et certains ont vu leur compte bloqué sans raison.

Face à ces conditions dignes du « 19^e siècle 2.0 », les livreurs réagissent collectivement dans de plus en plus de villes. C'est bien de cette façon qu'ils pourront se faire respecter.

Correspondant LO



Télétravail : le contrôle, oui, mais par les travailleurs !

La ministre du Travail fait les gros yeux aux patrons pour que le télétravail soit imposé, ou réimposé.

Le grand patronat impose le télétravail ou le présentiel pour sauver

les profits, voire les augmenter, sans avoir à s'embarrasser de préoccupations sanitaires. Le gouvernement annonce que les contrôles vont se multiplier, mais il n'a ni les moyens ni la volonté

d'imposer quoi que ce soit aux grandes entreprises.

Le seul contrôle réel de l'organisation du travail au temps du Covid-19 devrait être celui discuté, décidé et imposé par les travailleurs eux-mêmes.

Groupe Fontaine-Pajot: catamarans pour les uns, pas marrant pour les autres

Le groupe Fontaine-Pajot, dont le principal actionnaire, Jean-François Fontaine, est le maire de La Rochelle, est spécialisé dans la production de gros catamarans habitables, dont les prix vont de quelques centaines de milliers à 2,5 millions d'euros.

Ses profits passés, tirés des travailleurs de ses deux usines, ont permis à Fontaine-Pajot d'avaloir le constructeur de mono-coques Dufour Yachts, racheté 23 millions d'euros en 2018. En quatre ans, depuis 2016, le chiffre d'affaires du groupe a été multiplié par 2,5, et sa production est passée de 150 bateaux par an à 650, avec un effectif monté de 350 salariés à 1300, sur maintenant cinq sites.

Signe d'une époque, qui confirme que ce n'est pas la crise pour tout le monde: le

groupe, selon son directeur général interviewé par *Sud-Ouest*, se prépare encore à une croissance en 2021 et à un boom en 2022 de la demande de ses bateaux de luxe. Et la plus grosse demande vient moins que par le passé des entreprises de location, mais plutôt de clients assez fortunés pour posséder leur propre bateau, et à qui le confinement dans leur villa dorée a donné de soudaines envies de grand air marin.

Les salariés sont payés pour la plupart à peine 200 euros au-dessus du

smic. Il leur faut attendre les primes de fin d'année pour boucher les trous qui se forment mois après mois. Et en fin de carrière ou en maladie, faute de cotisations sur ces primes, il ne reste que des miettes. Si eux ont subi pendant les semaines de chômage partiel une baisse de revenus de 14%, sans compter la perte sur les primes, les profits de l'entreprise n'ont guère pâti de la fermeture pendant le confinement du printemps dernier: le bénéfice brut, de 30 millions d'euros en 2019, soit 23000 euros par salarié, s'élevait encore à 21 millions en 2020. L'aide de l'État n'y est pas pour rien, qui prenait entièrement à sa charge le paiement du chômage partiel,

du moins celui des travailleurs sous contrat, car les intérimaires ont été licenciés. C'était d'autant plus précieux pour ce groupe que les patrons du nautisme se disputent, depuis le boom de ce secteur, la main-d'œuvre qualifiée – certes pas au point cependant de payer des salaires corrects pour l'attirer, sans parler d'en financer la formation. L'argent de l'État leur a donc permis de conserver leur main-d'œuvre, sans la payer, pour la réutiliser après le confinement.

Mais la principale source du profit est évidemment l'exploitation. Aux bas salaires s'ajoute l'extension du travail posté en 2 x 8. Et aux accidents de travail, dont le nombre reste élevé,

s'ajoute maintenant le Covid. Un foyer de contamination s'est développé en novembre chez Dufour, et la direction a incriminé... les pauses café, mais pas la production à six ouvriers dans un même bateau! Ce sont des salariés, plus responsables que la direction, qui ont confectionné eux-mêmes des distributeurs de gel hydroalcoolique.

Comme le disent des ouvriers: si les clients ne passent souvent qu'une semaine par an sur leur bateau, eux sont dessus à longeur d'année, non pas debout sur le pont, mais contorsionnés dans la coque, et à respirer, non l'air marin, mais les solvants.

David Louvois

Dufour Yachts – Périgny: une semaine de grève pour la prime de quart

À l'usine Dufour de Périgny, en Charente-Maritime, qui emploie 500 travailleurs, les conditions de travail se sont aggravées depuis le rachat par Fontaine-Pajot.

En particulier le remplacement des chaînes dédiées à chaque modèle de bateau par une chaîne unique, sur laquelle les différents modèles sont montés en alternance, a d'autant plus compliqué le travail qu'il n'a été accompagné d'aucune formation.

L'augmentation de la production s'est faite en rentabilisant les installations déjà existantes, par la mise en place d'équipes en deux quarts de huit heures. Mais, contrairement aux usines de catamarans Fontaine-Pajot, aucune prime de quart n'était prévue, et quasiment pas de primes d'intéressement et

de participation, pour des salaires de 1350 euros net par mois. La colère a donc éclaté parmi les soixante travailleurs en 2 x 8 au Montage, et vingt d'entre eux sont partis en grève spontanément lundi 1^{er} février, entraînant ensuite avec eux les syndicats de l'entreprise et vingt travailleurs non concernés, pour le moment, par les quarts.

Dès le lendemain, la direction lâchait une augmentation générale de 20 centimes de la prime de panier, et surtout, nouveauté, une prime de quart de 2 euros brut par jour pour les 150 travailleurs concernés, dès le mois de mars.

C'est trop peu, et même inférieur à la prime de quart de 4,25 euros des usines de catamarans du groupe, déjà bien dérisoire lorsqu'on s'esquinte la santé. Mais voir la direction s'éponger le front à expliquer, contre toute évidence, qu'elle ne pouvait verser plus faisait sourire. C'est bien le mouvement spontané qui la contraignait à reculer.

La grève a continué au même nombre mercredi et jeudi. Et lundi 8 février, une dizaine d'ouvriers de Stratification, passés depuis plus longtemps en 2 x 8 et qui n'avaient pas fait grève, ont tenu à marquer le coup en débrayant à leur tour.

Le travail a maintenant repris, mais l'avertissement lancé au patron a fait du bien à tous et le climat a changé dans l'entreprise. La grève a soudé les travailleurs, concernés ou non par les quarts. La direction a embauché des intérimaires pour tenter, sans succès, de démoraliser les grévistes en essayant de rattraper le travail perdu. Mais tous les travailleurs ont goûté le plaisir de l'avoir obligée à embaucher du personnel. Tout cela comptera, alors que la direction a pour projet de faire monter la production, de 326 bateaux en 2020 à 450.

Correspondant LO



Vendée: les aides à domicile se font entendre

Pendant la crise Covid, les aides à domicile de Vendée, principalement des femmes, étaient en première ligne.



Alors que le virus circulait, ces travailleuses ont dû se battre pour arracher les équipements nécessaires de protection, tels que masques et gel hydroalcoolique, afin de continuer à s'occuper des usagers.

En guise de remerciement, le conseil départemental de la Vendée leur a octroyé une prime équivalant à 75 euros brut. C'est une mauvaise blague, alors que les salaires des aides à domicile atteignent difficilement les 1000 euros net par mois. En plus de cela, elles engagent des frais liés à l'usage de leur voiture personnelle pour réaliser les tournées chez les usagers. À la Roche-sur-Yon, le maire Luc Bouard (ex-LR, Macron-compatible),

après plusieurs rencontres, refuse toujours de leur accorder des macarons pour stationner gratuitement et éviter la verbalisation par la police municipale lors des tournées.

Ces conditions de travail, les salaires de misère, le mépris des politiciens, localement ou nationalement, ont poussé ces travailleuses à participer à la journée nationale du 4 février. À la manifestation de la Roche-sur-Yon, elles étaient en tête du cortège, très contentes de leur participation et de se faire entendre dans la rue. Sans compter que leurs collègues à Fontenay-le-Comte, autre ville de Vendée, étaient à 75% en grève; une première!

Correspondant LO

Walor – Vouziers: bras de fer remporté par les travailleurs

Vendredi 28 janvier, la grève des 90 travailleurs de l'usine Walor, à Vouziers dans les Ardennes, s'est achevée par un recul de la direction, contrainte de céder une augmentation de salaire.

Cette petite usine appartient à un grand groupe, Walor, leader européen de la fabrication de pièces usinées pour l'automobile, qui fournit les grands constructeurs automobiles.

Les ouvriers de l'usine de Vouziers travaillent en 3x8, avec une équipe de week-end et une seconde en cours de constitution. Depuis deux ans, ils subissent de plus en plus de pressions. On leur reproche par exemple des pauses café-cigarette trop longues et des chefs d'équipe supplémentaires sont recrutés pour les surveiller. Les travailleurs,

eux, devraient se contenter d'une augmentation du taux horaire de 5 centimes!

Durant le premier confinement, la direction a arrêté la production pendant quinze jours. Elle n'a rien déboursé pour le paiement du chômage partiel et a bénéficié d'un report du versement des cotisations sociales ainsi que d'un prêt garanti par l'État de 27 millions d'euros, ce qui lui a permis de payer ses arriérés de cotisations et d'impôts. Quand la production a repris sur la base du volontariat, les salariés ont obtenu bien péniblement une

prime Covid de 150 euros par mois.

Le vase a débordé quand la direction a décidé de supprimer un emploi sur une chaîne de production. Les travailleurs, qui discutaient depuis quelque temps d'un mouvement, ont décidé de faire deux heures de débrayage vendredi 22 janvier. Face au mépris affiché par le patron, ils se sont ensuite mis en grève.

La grève a été suivie par 90 % des travailleurs, sur les chaînes de production comme dans les bureaux. Ils se sont relayés pour occuper l'usine et distribuer des tracts aux abords du site, afin d'expliquer à la population leurs conditions de travail et leur



revendication d'une augmentation de 40 centimes de l'heure, ainsi que du rétablissement du poste supprimé. La direction, surprise par la réaction des travailleurs, a lâché assez rapidement 15 centimes.

On était loin du compte, et le mouvement s'est donc poursuivi. La solidarité entre les travailleurs s'est organisée afin de garder les hésitants dans le mouvement. La direction est finalement revenue sur la suppression de poste et a concédé les 40 centimes de l'heure d'augmentation, mais pas à tous. Les grévistes ont

alors décidé de maintenir la pression.

Au bout de six jours de grève, la direction a dû céder 46 euros net d'augmentation mensuelle pour tout le personnel. Les travailleurs savent que cette augmentation est insuffisante pour subvenir à leurs besoins. Mais cette mobilisation leur a permis d'obtenir bien plus que ce que la direction était prête à lâcher au départ, et de faire l'expérience de la force d'une lutte collective. Une expérience précieuse pour l'avenir!

Correspondant LO

Gifi – Poitiers: derrière le repreneur se cache un licencié

En septembre dernier, la riche famille Mulliez a manœuvré pour se débarrasser de 17 de ses 26 magasins d'ameublement Alinea, licencié au passage mille travailleurs.

Ils ont depuis repris neuf magasins, baptisés dorénavant Néomarché, en exploitant la loi du 20 mai 2020, dite Covid, qui leur permet d'effacer leurs dettes.

Le site de Poitiers a été le seul des 17 à ne pas être

liquidé car repris par l'enseigne Gifi. L'offre de reprise promettait le maintien des 39 postes ainsi que celui des salaires pour 18 mois seulement. Le véritable objectif des patrons – récupérer les locaux et les faire

fonctionner avec une main-d'œuvre intérimaire – s'est manifesté rapidement et les salariés du magasin ont subi, dès le début, une véritable politique de déstabilisation pour les décider à prendre la porte.

Dès la première réunion avec la direction, celle-ci leur indiqua qu'ils pourraient facilement conclure des ruptures conventionnelles,

moins coûteuses pour les patrons que des licenciements. Un juriste du groupe vint même à Poitiers expliquer comment monter un dossier! Pour décider les salariés à quitter les lieux, les patrons les mirent à brasser des palettes, à démonter le magasin, en leur donnant leur planning au dernier moment. Dégoûtés par de telles méthodes, six salariés

sont partis via ce dispositif, onze autres en ont fait la demande et treize sont en arrêt maladie.

Depuis les patrons qui s'appuient sur une loi taillée sur mesure pour eux par leurs laquais gouvernementaux jusqu'à ceux qui se prétendent «sauveurs d'emplois», la même rapacité est à l'œuvre.

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),

membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 0148108620 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée quarante-neuf ans à partir du 1^{er} janvier 2020 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12000 exemplaires. Impression: Paris Offset Print - 30 rue Raspail - 93120 La Courneuve - Commission paritaire des publications n° 1024 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries Lyonnaises de presse) - Dépôt légal février 2021.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Contrairement aux partis qui défendent l'ordre social, qui sont financés par la bourgeoisie à travers de multiples canaux, qui monopolisent les passages dans les grands médias, Lutte ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis politiques ne peuvent excéder au total 7 500 euros par an. Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, il est possible de payer par carte bancaire sur notre site ou de nous adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte ouvrière,

en les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas

droit à une réduction fiscale. Une personne physique ne peut verser un don que si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom.....

Adresse

Code postal Ville

Ci-joint la somme de :

Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Audio-LO

www.lutte-ouvriere-audio.org

Suez Veolia : comment transformer l'eau en or

Le PDG du groupe Veolia, Antoine Frérot, vient d'annoncer qu'après l'échec d'un rapprochement à l'amiable avec son concurrent le groupe Suez, il lançait une OPA hostile, visant à prendre sans aucune amabilité le contrôle de ce dernier.



Pour ce faire, après avoir dépensé quelques milliards pour avoir 29% des actions de son concurrent, il allait liquider sa cassette de plus de 11 milliards, mise de côté à cet effet il y a déjà plusieurs mois. De son côté, Bertrand Camus, le PDG de Suez, se fait fort, dit-il, de s'opposer à cette OPA, en mobilisant

encore plus de milliards, en puisant dans les réserves de son groupe, en s'endettant auprès des banques et institutions financières, voire de gros capitalistes et fonds spéculatifs. Si les milliards vont valser par dizaines, c'est que ces groupes ont amassé des fortunes, et pas par l'opération du Saint-Esprit.

C'est donc au moins une vingtaine de milliards qui vont ainsi s'échanger et être dépensés pour rien, si ce n'est pour le plus grand plaisir des actuels détenteurs d'actions qui vont empocher ce pactole dans les surenchères qui s'annoncent. Argent qui sera récupéré, comme toujours, sur leurs salariés, et surtout sur des millions d'usagers dans le monde, déjà victimes de la prédation de ces deux énormes groupes mondiaux.

Car Veolia et Suez étaient plus connues auparavant sous leur nom de Générale des eaux pour Veolia, et Lyonnaise des eaux pour Suez. Chacun s'est largement diversifié avec par exemple Engie, pour le gaz, une fois le gaz privatisé. En plus de l'eau, ils ont ajouté à leurs activités le traitement des déchets et la fourniture d'énergie pour les collectivités. Si Veolia a affiché en 2019 27,2 milliards de chiffre d'affaires

dans le monde avec 178 000 salariés, Suez comptabilisait 89 400 salariés pour un chiffre d'affaires de 18 milliards. Ces deux groupes capitalistes bien français ont assis leur fortune et aiguisé les appétits des capitalistes grâce à leur mainmise sur la distribution de l'eau dans le pays, aujourd'hui plus de 70% des usagers sont sous la coupe des groupes privés de distribution de l'eau, avec le troisième larron beaucoup plus petit, le groupe SAUR. À travers les délégations de service public que leur ont confiées les collectivités locales, ces deux groupes rançonnent des millions d'usagers en leur faisant payer au prix fort la fourniture d'un service de base pour l'humanité, l'accès à l'eau potable, et par suite le traitement des eaux usées. Les investissements ont été payés par la population, par le biais des impôts locaux, les groupes

eux, encaissent les dividendes, à gros débit.

Aujourd'hui, Suez prévoit dans ses écrits le développement énorme à venir des villes dans le monde et la nécessité d'y traiter l'eau, et les déchets, et donc le potentiel d'enrichissement du groupe. On a vu ce que cela voulait dire. Suez ose mettre en avant que si Veolia le rachetait cela mettrait en danger l'emploi et « la juste concurrence ». Comme si les dirigeants de ces deux groupes n'étaient pas prêts à tout, voire à s'arranger en sous-main, pour se partager le marché, afin d'augmenter leurs profits. La seule action de salubrité publique serait l'expropriation sans indemnités de ces deux brigands capitalistes, pour pouvoir enfin assurer pleinement des services aussi vitaux pour l'humanité.

Paul Sorel

Les méfaits de deux prédateurs

Les opérations des géants de l'eau sont tellement rentables qu'elles ont donné lieu à de multiples scandales de corruption.

Un des plus célèbres a été celui du marché de l'eau offert à Grenoble à la Lyonnaise des eaux qui avait valu au maire de cette ville, Carrignon, d'être condamné à quatre ans de prison ferme.

Les deux groupes Veolia et Suez sont partis à la conquête de la planète, pour imposer leur loi et leurs profits, ce que le gouvernement et la presse appellent : l'excellence française. Que ce soit en Europe ou dans le monde les deux groupes trustent les places de numéro 1 ou numéro 2 de leurs spécialités. Les plus gros scandales auxquels ces deux groupes ont été confrontés se situent dans les pays les moins riches, là où des millions de déshérités sont rassemblés. Développer la corruption, ramasser le moindre sou dans la poche de millions de pauvres, voilà leurs faits

d'armes.

Leur comportement de sangsue a provoqué des révoltes exigeant leur départ. En Bolivie, après le scandale de Cochabamba, les faubourgs pauvres de la capitale La Paz se sont révoltés contre les méfaits de la Lyonnaise des eaux, en provoquant une véritable insurrection populaire. En Argentine ainsi qu'en Inde, les deux groupes ont sévi, provoquant d'importantes mobilisations pour faire casser les contrats qui rançonnaient des millions d'habitants. La liste de leurs méfaits s'étend à travers le monde.

L'État français n'est pas resté inactif face à cela. On a vu l'intervention du président de la République française en personne, Chirac en l'occurrence, pour demander le respect des contrats de ses protégés.

P. S.

Flunch : pour les profits de Mulliez



Manifestation contre la fermeture du Flunch de Belfort, en 2018.

Le groupe de restauration Flunch, qui compte 227 restaurants et 5 000 salariés, a annoncé la fermeture de 60 restaurants et la suppression de 1 300 emplois.

Il serait en difficulté au point d'avoir dû demander l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du tribunal de commerce de Lille, ce que celui-ci lui a accordé le 29 janvier. Cette procédure permet à une entreprise, entre autres

choses, d'étaler ses dettes. Les salariés licenciés, en revanche, n'auront pas ces possibilités alors que se retrouver sans emploi dans le contexte actuel signifie s'enfoncer dans le cycle infernal du chômage, des factures impayées et du surendettement.

La direction de la chaîne de restauration se plaint de la baisse de 57% par rapport à 2019 de son chiffre d'affaires, du fait des fermetures. Dans un communiqué, elle explique vouloir « se donner du temps en attendant la reprise de l'activité commerciale dont la date reste toujours incertaine, et de poursuivre son plan de transformation "Cap à cinq ans" déjà engagé ». Le groupe en profitera donc pour

poursuivre sa réorganisation sur le dos des salariés. « Malgré les annonces des pouvoirs publics, les groupes de restauration comme les nôtres ne bénéficient pas des mêmes aides que celles des indépendants, du fait des plafonds » déplore sans rire la direction cette fois dans un courrier envoyé aux responsables de restaurants. C'est ce qu'on appelle pleurer la bouche pleine.

Flunch n'est pas un petit restaurant au bord de la faillite. C'est un groupe qui appartient à la famille Mulliez, une des plus grosses fortunes du pays, classée au sixième rang selon la revue Challenge, et propriétaire d'Auchan, de Leroy-Merlin et de Décathlon, entre autres. Sa fortune professionnelle était estimée à 26 milliards d'euros en 2020. Ces milliards doivent servir à maintenir tous les emplois et les salaires.

Aline Rétesse

Lisez Lutte de classe revue de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du n° 213 (février 2021) :

L'extrême droite au Capitole : un avertissement pour tous les travailleurs

L'État, victime consentante du parasitisme de la bourgeoisie

Derrière la montée du complotisme, l'extrême droite en embuscade

Le gouvernement Modi, la crise et le Covid

Australie : un impérialisme de second rang aux avant-postes contre la Chine

Éthiopie : les divisions ethniques institutionnalisées

Prix : 2,50 euros - Envoi contre cinq timbres à 1,28 euro.